

Les Vatar ou trois siècles d'imprimerie à Rennes

En 1893, Arthur de La Borderie écrivait : « l'histoire de l'imprimerie se plaît à signaler, dans le passé et le présent, l'existence de ces races qui, par leur attachement à cette profession, constituent de véritables dynasties typographiques (1). Le cinq centième anniversaire de l'apparition de l'imprimerie en Bretagne nous donne l'occasion d'évoquer la plus longue suite d'imprimeurs du même nom qu'ait connu cette province.

L'origine des Vatar n'est pas, en l'état actuel de nos connaissances, établie avec certitude. La tradition familiale, mentionnée dans les notes généalogiques de Félix Vatar (1779-1842), doyen de la Faculté de droit de Rennes, la fait remonter à Luc Vatar, originaire d'Écosse ou d'Irlande, fixé en Bretagne en passant par la Picardie. Aucun document officiel ne vient confirmer cette légende familiale, qui semble bien dénuée de tout fondement. Mgr Bruté de Rémur, fils de la veuve de François Pierre Vatar de Jouannet, rapporte l'idée qu'on se faisait au XVIII^e siècle de l'origine de la famille : « ma mère m'a souvent dit que les Vatar étaient d'origine anglaise et qu'ils avaient suivi la profession d'imprimeur depuis l'invention de l'imprimerie au XIV^e siècle » (sic) (2). Cependant, l'existence de ce Luc Vatar est bien établie. Il demeurait en 1595 à Angers avec sa première épouse Savine Perat, où il exerçait l'état de maître peintre (3). L'abbé Angot pense qu'il vint se fixer à Fontaine-Couverte (Mayenne) pour effectuer les travaux de décoration du château de La Pommerai, pour le compte de la famille de Goué.

(1) Pour toute cette étude voir : LA BORDERIE (Arthur Le Moine de), « Histoire de l'imprimerie en Bretagne : les races typographiques : les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes, M. Hippolyte Vatar ». Vannes : Lafolye, 1893 (tiré à part de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. X, juillet-décembre 1893, p. 405-421) p. 1. Étude non exempte d'erreurs, très favorable à la famille.

(2) BAILEY (Mgr James Roosevelt), « Notice sur Mgr Gabriel Bruté, premier évêque de Vincennes (États-Unis) », in : *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 8, 1860, 2^e semestre, p. 287.

(3) PORT (Célestin), *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*. Paris-Angers, 1874-1878, t. III, p. 664. Il orthographe le nom Vatal.

C'est dans cette paroisse qu'il contracta vers 1598 sa seconde union avec Guillemette (alias Guillemine) Le Moulmier ou Meusnier, originaire de La Guimardière en Fontaine-Couverte et sœur d'un notable bourgeoise, René Le Moulmier, sieur de La Besnerie. La sacristie de Fontaine-Couverte conserve un triptyque de Luc Vatar, mal peint d'après Angot, représentant le Crucifiement, le Portement de Croix et le Sépulcre (4). C'est sans doute l'espérance de commandes artistiques qui l'attira à Rennes, où il se fixa vers 1607. Il avait eu de son premier mariage quatre enfants morts au berceau à Fontaine-Couverte (5). Son cinquième enfant, Jean, fut baptisé en l'église Toussaints de Rennes le 27 août 1608, où il fut nommé par Jean Grignon et par Michelle Primault (6). Jean Vatar fut reçu en la compagnie des libraires-imprimeurs de Rennes le 5 juin 1631 (7), à l'âge de 22 ans. On ne sait où il fit son apprentissage, nécessaire pour obtenir la maîtrise. Il est séduisant d'imaginer qu'il appartient à la même famille que Jean Vatar, imprimeur à Tours en 1617-1619, lequel serait parent de Pierre Vatar, imprimeur et libraire à Auxerre en 1584-1607, et de Denys Vatar, imprimeur en la même ville en 1609-1622 (8). La variante orthographique du nom important peu, les Vatar de Rennes voyant souvent leur nom écrit Vatar ou Vatart. Cette origine champenoise est notée par Henri Frotier de La Messelière, qui donne la commune d'Auxonne (Côte-d'Or) pour berceau de la famille (9).

Jean Vatar portant le même prénom que l'imprimeur tourangeau, la proximité d'Angers et de Tours, voilà quelques indices qui laissent présumer une origine commune. C'est, du reste, l'opinion de La Borderie. Lorsqu'on sait la difficulté sous l'Ancien Régime d'obtenir un brevet de maîtrise lorsqu'on n'était pas fils, gendre ou parent de maître, on est enclin à penser que tous ces Vatar imprimeurs appartenaient à la même famille.

(4) ANGOT (Abbé Alphonse), *Épigraphie de la Mayenne*. Laval-Paris, 1907 t. 1, p. 322. Il le nomme Luc Vatut, mais rectifie son nom dans son *Dictionnaire*, t. IV, p. 919, où il lui attribue la paternité du triptyque.

(5) ANGOT (Abbé Alphonse), *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Laval, 1900-1910, t. III, p. 845 et t. IV, p. 919.

(6) Bibliothèque municipale de Rennes (B.M.R.), fonds Saulnier, Ms. 1180, dossier Vatar: correspondance avec l'abbé Angot.

(7) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (A.D.I.V.), fonds La Borderie, dossier Vatar, 1 F 979-980.

(8) LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 3 et *Bibliotheca bibliographica aureliana*, t. XXXIII: *répertoire des livres imprimés en France au seizième siècle*. Baden-Baden, 1970, t. 6 par Jacques Betz, p. 13.

(9) FROTIER DE LA MESSELIÈRE (Henri), *Filiations bretonnes*, t. 5. Saint-Brieuc, 1924, p. 913.

Adonné tout d'abord à la librairie, Jean Vatar ne devint imprimeur qu'à partir des années 1645. Le premier imprimé connu sorti de ses presses est un in-4° de 12 p. : *Reglement concernant les officiers des Estats, les vacances de leurs deputez et ordre en la deliberation de leurs affaires: leu et arresté en l'assemblée des dit Estat teneuë à Rennes le 21 iour de fevrier 1645*. Il était installé vis-à-vis du Palais, à l'enseigne *A la Palme d'or*, que ses successeurs reprirent (10). La première impression importante qu'il donna est la deuxième édition de la *Vie des saints de Bretagne* du P. Albert Le Grand, revue et augmentée par Guy Autret de Missirien. On y trouve le privilège, à lui accordé le 30 septembre 1657, ainsi qu'un long *Avis au lecteur* qui montre éloquentement sa grande culture et l'élégance de son style, que l'on retrouve, du reste, dans nombre de ses préfaces et épîtres dédicatoires. Il avait compilé en 1653 un petit recueil d'*Arrêt, reglemens et ordonnances royaux du Parlement de Bretagne*, in-4° de 112 p., « quoique ce ne soit pas, dit-il, ma profession ». En raison de ses connaissances juridiques — selon La Borderie — il fut nommé imprimeur du Parlement, et par lettres patentes du 15 mai 1673, il obtint la charge d'imprimeur du roi, en dépit de l'opposition de son prédécesseur Haran et de son associé Hovius. Il obtenait ainsi l'exclusivité de l'édition et de la vente des lettres et édits royaux, privilège fort lucratif qui assurait à son titulaire un travail régulier. Il bénéficiait de plus, à ce titre, des exemptions enviées de garde, guet et patrouille, logement des gens de guerre, tirage au sort pour la milice, pour lui et ses domestiques.

Parmi les publications sorties de ses presses, énumérées par Jean Desgraves dans le t. CI de la *Bibliotheca bibliographica aureliana*, il convient de noter un *Traité des marches separantes les provinces de Poitou, Bretagne et Anjou* par Gabriel Hullin, publié en association avec Jean Gaisne en 1651, les *Arrêts* de du Fail avec les additions de Mathurin Sauvageau en 1654, la quatrième édition de l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré, in-f°, en 1668, et aussi un *Estat des noms de ceux qui ont été deboutez de la qualité de noble et d'écuyer*, en 1671 (11).

Comme tout imprimeur notable de son temps, il tint à posséder une marque. Il en eut en fait plusieurs : tout d'abord un assez grossier cartouche contenant deux palmes surmontées d'une couronne, allusion à son

(10) LEPREUX (Georges), *Gallia typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à la Révolution*, série départementale, t. IV, province de Bretagne. Paris, 1913, p. 111. Excellente étude, qui rectifie sérieusement la notice de La Borderie.

(11) *Bibliotheca bibliographica aureliana*, t. CI: *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle*, Baden-Baden, 1984, t. XI: Bretagne, par Jean DESGRAVES; et LA BORDERIE au XVII^e siècle, t. XI, Bretagne. Baden-Baden, 1984; et LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 6-9.

enseigne. Il remplaça cette marque par une nouvelle composition : un médaillon ovale ou circulaire, où figurait un gros palmier, entouré à l'intérieur ou à l'extérieur de la devise *Curvata resurgo*. Ledit cartouche supporté par deux génies nus et ailés, surmontés de feuillages et de fruits, ou d'arabesques, et soutenus de branches de palmier. Sous le tronc du palmier figure le monogramme I.V., surmonté du chiffre 4. Cette marque était en fait presque fidèlement la copie de celle de l'imprimeur parisien Augustin Courbé. La Borderie en déduit des relations professionnelles ou familiales entre eux (12). Lepreux, au contraire, penche pour un simple plagiat, car si la devise *Etant courbé, je me relève* désigne clairement l'imprimeur parisien, étant partagée en *Cur/vata r/esurgo*, elle désigne parfaitement notre Rennais (13).

Deux ans après avoir obtenu son privilège, Jean Vatar installa un atelier à Vannes, «près la porte Notre-Dame», suivant ainsi l'exil du Parlement, mais ne publia que cinq impressions connues de 1675 à 1677. Il mourut à Rennes le 19 février 1678 dans sa demeure rennaise «vis-à-vis le palais» et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Germain. Sa veuve Nicole Sacher, épousée en Toussaints de Rennes le 12 mai 1635, conserva le privilège de son mari, mais s'occupa surtout de son atelier rennais. Elle n'imprima sous son nom à Vannes qu'un arrêt et une déclaration du roi, puis s'associa de 1680 à 1689 avec Julien Moricet, pourvu de l'office d'imprimeur du roi le 8 février 1684 (14). Elle mourut à Rennes le 27 décembre 1694 et fut inhumée dans l'église Saint-Germain le 29.

Elle avait eu dix enfants de son mariage, dont cinq moururent jeunes et deux entrèrent dans les ordres : René, prêtre de Saint-Germain de Rennes, puis curé de Saint-Eustache de Paris, et Guillaume, prêtre habitué de Saint-Paul de Paris, qui fit paraître en 1701 un *Traité du jubilé des chrétiens*, et en 1705 un ouvrage sur l'utilité des processions, édités par Jacques Le Febvre, libraire à Paris, son beau-frère ou son neveu. Deux des fils de la veuve de Jean Vatar poursuivirent son activité : Alain (1645-1706), qui fit son apprentissage à Rennes chez Pierre Coupard, puis à Paris chez Sébastien Feugé et chez Antoine de Rafflé, et enfin à Caen chez Jean Cavelier. Revenu à Rennes en 1675, il se fit recevoir maître la même année et ouvrit une boutique de librairie, tout en s'intitulant imprimeur, bien qu'il n'eût jamais de presses. On ne peut d'ailleurs citer

(12) LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 4-6.

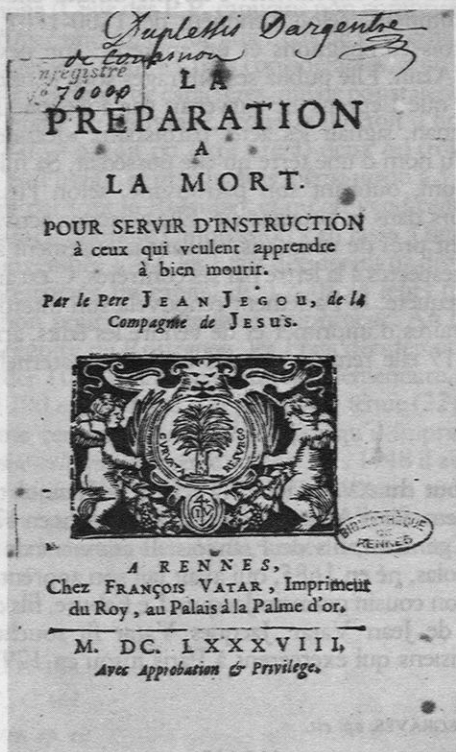
(13) LEPREUX, *op. cit.*, p. 112-113. Louis TIERCELIN donne la même explication concernant l'emprunt de la devise de Courbé par Vatar dans sa présentation de l'étude de La Borderie sur les Vatar in: *l'Hermine*, t. IX, 4^e livraison, 1894, p. 282.

(14) DEBAUVE (J.-L.), «Documents nouveaux sur l'histoire de l'imprimerie à Vannes», in: *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan*, 1951-1952, p. 107-110; LEPREUX, *op. cit.*, p. 298; DESGRAVES, *op. cit.*

aucune impression portant son nom, contrairement à ce qu'affirme La Borderie. Il fut seulement le bras droit de son père, puis de sa mère, à laquelle il ne survécut que quelques années.

Le second fils, François Vatar (1652-1700), fit son apprentissage chez son père et le remplaça dans sa charge d'imprimeur du roi et du Parlement. «Pendant un voyage qu'Alain Vatar fit à Lyon pour les affaires de sa maison, sa mère, qui avoit de la prédilection pour son cadet, fit pourvoir ce dernier», lit-on dans une requête au Conseil d'État du 9 juillet 1718, présentée par le fils d'Alain. C'est lui qui s'occupa jusqu'en 1689 de la succursale de l'imprimerie établie par son père à Vannes.

Puis François Vatar revint s'installer à Rennes dans la maison paternelle, à l'enseigne de la *Palme d'or*. Son activité comme imprimeur du roi fut assez importante. Il utilisait la marque au palmier de son père, qui



Marque de Jean Vatar sur un ouvrage
 imprimé par son fils François Vatar. B.M.R. 70000

figure en particulier sur l'*Oraison funebre de tres-excellente et tres-vertueuse dame Madame Madeleine de la Fayette, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Georges, prononcée à Rennes le vingt-huitième jour de juillet 1689*. Il obtint aussi le privilège des impressions du collège des jésuites et, à ce titre, publia les *Sentences* de Cicéron en 1692 et les *Fastes de Louis le Grand* en 1694. On lui doit aussi une édition des *Coutumes de Bretagne* la même année (15). Il mourut le 26 mars 1700, «proche la rue Saint-Georges» et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Germain.

Il avait épousé en Saint-Germain, le 26 novembre 1695, Jeanne Marie Joseph Jehanne (1673-1719), fille de Jean Jehanne, maître chirurgien à Rennes, et de Jeanne Maignan. A sa mort, sa femme continua son activité. Elle obtint tout d'abord le 24 décembre 1700 la survivance du privilège d'imprimeur du roi pour son fils aîné Guillaume, âgé seulement de quatre ans. Elle fit alors nommer le sieur Herbert, ancien imprimeur à Rennes, gérant de l'imprimerie. Puis elle dirigea elle-même l'établissement, qui comptait, selon l'enquête de 1700-1701, deux presses et employait trois compagnons et un apprenti: son neveu Gilles Joseph Vatar, fils d'Alain. Elle publia ses ouvrages sous le nom de Marie de La Fontaine, ce que Lepreux ne parvenait pas à s'expliquer (16). Sa mère, Jeanne Maignan, signait les actes paroissiaux «Jeanne Maignan de La Fontaine», du nom d'une terre qu'elle possédait. Sa fille dut en hériter et en prit le nom, oubliant son patronyme, selon l'usage noble qui se répandait alors dans la bourgeoisie. Elle s'occupa activement de l'imprimerie pendant près de vingt ans, veillant jalousement à ce que ses privilèges soient respectés à la lettre par ses confrères. C'est ainsi que le 28 mars 1716, à sa requête, le Parlement renouvela son interdiction aux imprimeurs et libraires d'imprimer et de vendre les édits, arrêts et règlements (17). En 1719 elle remit à son fils la charge paternelle et se retira des affaires.

*

**

Au début du XVIII^e siècle, il y avait à Rennes trois Vatar imprimeurs: les deux fils d'Alain, Joseph et Julien, reçus en 1718, et Guillaume, leur cousin germain, fils de François. Il convient de mentionner aussi Jacques Nicolas, né en 1685, qui avait fait son apprentissage de libraire à Paris chez son cousin germain Jacques Le Febvre, fils de Mathias Vatar et petit-fils de Jean Vatar. Jacques Vatar fit souche d'une lignée de libraires parisiens qui exercèrent à Paris jusqu'en 1797 (18).

(15) DEGRAVES, *op. cit.*

(16) LEPREUX, *op. cit.*, p. 115-117.

(17) A.D.I.V., C 1462.

(18) LEPREUX, *op. cit.*, p. 109.

Julien Jean Vatar, sieur du Genestay, (1688-1758) apprit son métier chez la veuve de François Vatar, sa tante. Reçu libraire par arrêt du Conseil d'État du 21 octobre 1715, il obtint par arrêt du 25 juin 1718 une place viagère d'imprimeur à Rennes. Il s'établit au coin des rues Royale et d'Estrées et y exerça pendant quarante ans (19). Il possédait trois presses roulantes avec leurs assortiments, sans compter celles des relieurs, et employait cinq ouvriers, deux apprentis et un prote: son fils Julien Charles (20). Il produisit surtout des ouvrages de religion (21) et eu jusqu'à dix ouvriers lorsqu'il entreprit l'impression du *Dictionnaire françois-celtique* du P. Grégoire de Rostrenen. Il avait lancé une souscription pour cet ouvrage qu'il proposait pour le prix, modique à ses yeux, de six livres. Les États de Bretagne lui avaient fait l'honneur de réserver 200 exemplaires qui seraient composés d'un plus gros œil que les autres. Mais, «soit que la Haute-Bretagne veuille toujours ignorer le breton, ou que la Basse tâche de l'oublier, l'auteur en la parcourant tout entière n'a recueilli que 38 souscriptions (Celle des P.P. capucins non comprises)». Ce qui le détermina à imprimer une supplique aux États de Bretagne, où il demandait un dédommagement pour les frais considérables, accrus par le retard des papetiers et des fondeurs de caractères, qui ne pourraient être couverts par le très faible tirage de l'ouvrage, lequel, s'il «étoit d'un usage moins borné — ajoute-t-il — auroit pu (être tiré à) deux ou trois mille exemplaires, comme c'est l'usage, et quelquefois même jusqu'à 5 ou 6 000 dans les livres qui vont par tout le Roïaume, et qu'on vend cependant moitié plus cher que celui-ci, quoique l'impression s'en fasse à beaucoup moins de frais». Le 20 novembre 1732, les États décidèrent de distribuer les 200 exemplaires, représentant un capital de 1200l., à leurs membres, sans voter de subvention pour le malheureux imprimeur. Au bout de la 17^e requête du P. Grégoire de Rostrenen, les États décidèrent le 17 décembre 1736 d'accorder 1000l. de soucription supplémentaire, moyennant la distribution de 1200 exemplaires à la prochaine tenue (22). Julien Vatar dut tout de même rentrer dans ses frais, puisqu'il imprima en 1738 la *Grammaire françoise-celtique* du même auteur. Dès 1748 il avait tenté de se retirer au profit de son fils Julien Charles, mais sans succès, ce qui le détermina à rester imprimeur jusqu'en 1758. Il ne conserva plus alors que sa librairie, qu'il tenait encore en 1770, année de sa mort.

(19) *Ibid.*, p. 117-118.

(20) A.D.I.V., C 462.

(21) DEGRAVES, *op. cit.*

(22) Lettre de Julien Vatar, imprimeur, aux États de Bretagne, en 1732, citée dans : «Contribution à la bibliographie bretonne» par Daniel BERNARD, in: *Annales de Bretagne*, t. XXXII, 1917, p. 493-497.

Julien Charles Vatar (1723-an III), libraire depuis 1749, dut attendre le 30 janvier 1758 pour être autorisé à remplacer officiellement son père à la tête de l'imprimerie, qu'il dirigeait en fait depuis dix ans. Il employait en 1764 cinq ouvriers et deux apprentis, faisant fonctionner trois presses et utilisant treize sortes de caractères. Il imprimait surtout des livres d'usage, de piété et des factums (23), son commerce de livres étant varié, mais médiocre (24). Il obtint par lettres du 8 juillet 1771, confirmées par celles du 25 juillet 1777, d'être nommé imprimeur du roi, pour exercer cette charge concurremment avec son cousin François Pierre Vatar de Jouannet. Il avait son magasin sur la place du Palais, à l'enseigne du *Parnasse* (25). C'était un homme intelligent et cultivé, qui imprima en 1772 un ouvrage qu'il avait lui-même composé à l'intention de ses enfants : *Syllabaires nouveaux propres à faciliter l'art de la lecture tant du français que du latin*, in-12° dont la 3^e partie était dédiée à la comtesse de Châteaugiron ainsi que des *Éléments d'orthographe* en 1780 (26).

Gilles Joseph Vatar (1682-1757), frère aîné de Julien Jean, voyagea une grande partie de sa jeunesse et séjourna en particulier à Lyon et à Paris, où il fit son apprentissage. Rentré à Rennes vers 1712, il se vit refuser en 1716 l'autorisation de monter une imprimerie. Il ouvrit cependant une librairie au carrefour de la Charbonnerie et de la rue Saint-François et obtint enfin, par arrêt du Conseil d'État du 9 juillet 1718, le brevet tant désiré, mais à titre viager seulement, pour que le nombre des imprimeries autorisées à Rennes passe de sept à quatre. Il s'installa non loin de son frère, place du Palais, à l'enseigne des *États de Bretagne*, dont il fut l'imprimeur. Il se fit très vite remarquer par la qualité et la variété de ses caractères typographiques et occupa rapidement l'un des premiers rangs parmi ses confrères. Il donna en 1754 une excellente édition des *Coutumes de Bretagne* avec les commentaires de Michel Sauvageau, qu'il dédia au premier président de La Briiffe d'Amilly, ainsi que des ouvrages imprimés pour le collège des jésuites, dont il avait partagé la clientèle avec son frère. Tel son grand-père qui s'était approprié la marque de Courbé, Joseph Vatar plagia celle de Mabre-Cramoisy, célèbre imprimeur parisien. Elle représentait deux cigognes volant, dont l'une soutient et nourrit l'autre, dans un cercle formé d'un serpent qui se mord la queue (27).

(23) A.D.I.V., C 1464, *Enquêtes sur les librairies et imprimeurs*, 1764.

(24) A.D.I.V., C 1465, *État des libraires*, octobre 1768.

(25) LEPREUX, *op. cit.*, p. 121-122.

(26) Présentation des *Syllabaires* par M. PLIHON, in: *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. XVIII. *Bio-bibliographie bretonne* par René KERVILER, t. XI, Mayenne, 1985, p. 731.

(27) LEPREUX, *op. cit.*, p. 118-120.

5^u

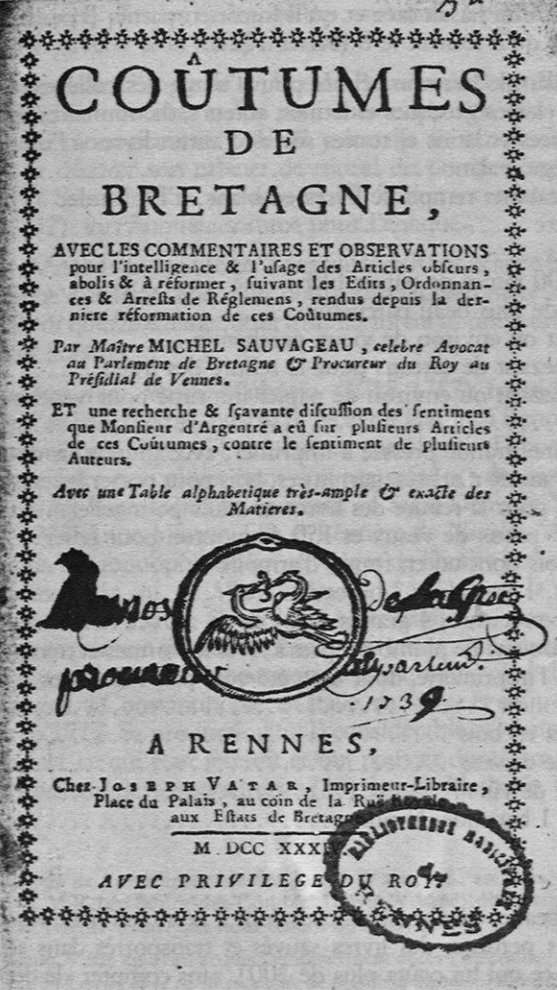

A
COÛTUMES
DE
BRETAGNE,

AVEC LES COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
pour l'intelligence & l'usage des Articles obscurs,
abolis & à réformer, suivant les Edits, Ordonnan-
ces & Arrêts de Réglemens, rendus depuis la der-
niere réformation de ces Coûtumes.

Par Maître MICHEL SAUVAGEAU, celebre Avocat
au Parlement de Bretagne & Procureur du Roy au
Présidial de Rennes.

ET une recherche & sçavante discussion des sentimens
que Monsieur d'Argentré a eü sur plusieurs Articles
de ces Coûtumes, contre le sentiment de plusieurs
Auteurs.

Avec une Table alphanbetique très-ample & exacte des
Matières.





A RENNES,

Chez JOSEPH VATAR, Imprimeur-Libraire,
Place du Palais, au coin de la Rue
aux Etats de Bretagne.

M. DCC XXXIII

AVEC PRIVILEGE DU ROY



Marque de Joseph Vatar, B.M.R. 75758

Le grand incendie de Rennes en 1720 détruisit complètement sa librairie. Il possédait une maison entière, composée de quatre étages, ainsi que celle qui lui faisait face et qu'il louait en partie. Il perdit alors selon l'inventaire qu'il fournit le 8 février 1721 :

«Un magasin de livres imprimés pour l'usage des collèges : feuilles de classes grecques et latines, auteurs, dictionnaires, rudiments grecs et latins et toutes sortes d'autres livres à l'usage dudit collège, valant	8 000 l.
un grand cabinet rempli de livres en blanc, d'Hollande, de Paris, etc	1 000 l.
livres reliés	2 000 l.
environ 200 rames de papier blanc	800 l.
22 bottes de plus beau parchemin	220 l.
200 pezant ou environ de vieux parchemin	50 l.
1 millier pezant de cartons pour la reliure des livres	125 l.
1 millier pezant ou environ de papier imprimé pour vendre à la livre	100 l.
le bois d'une grande presse à imprimer, avec grands ais de noyer servant de marbres, garnitures, bois pour porter les casses	150 l.
une presse pour la reliure des livres et outils pour relier	50 l.
environ 15 peaux de veaux et 150 de mouton pour relier	80 l.
9 lits de bois dont un en forme d'armoire	70 l.
5 armoires, 1 vaisselier, 3 bureaux	120 l.
1 grande couverture, 4 grands draps de lit	40 l.
2 grands baquets de plomb propres à laver les formes et tremper le papier à l'imprimerie, dont un a été volé par 4 hommes et l'autre fondu	80 l.
rayonnages en bois	150 l.
ustencils de cuisine	50 l.
1 barrique de vin	40 l.
5 pipes et 1 barrique de cidre	200 l.
total	13 325 l.

Plus beaucoup d'autres choses dont il ne se souvient plus ou qu'il ne croyait pas perdues, des livres sauvés et transportés dans sept endroits différents, ce qui lui coûta plus de 200 l. sans compter «le dépérissement desdits livres sauvez dont la plus part sont gatez considérablement» (28).

La prisée de son imprimerie, effectuée après son décès, monta à 4092 l. Il employait huit compagnons, deux apprentis et un prote, en la personne de son fils Nicolas Paul (29). Il possédait trois presses servantes,

(28) A.D.I.V., C 3333.

(29) A.D.I.V., 2 C 36/425, partage du 2 décembre 1758.

ayant cependant besoin de réparations, trois autres hors d'usage, onze jeux de caractères, des vignettes presque neuves, des gravures sur bois et deux blasons sur cuivre, plus les casses, gallées, marmites à vernis, baquets de plomb pour la laverie et la tremperie (30).

Il fit construire à l'angle de la place du Palais et de la rue Royale (*mme* Nationale), le bel immeuble qu'on peut encore admirer, dont les balcons sont ornés du monogramme J. V. Il y installa au rez-de-chaussée son magasin et fit décorer son cabinet de travail du premier étage de riches boiseries (31). Sa succession, partagée en 1775 entre ses enfants, se montait à 69000 l. (32), fort honnête somme pour l'époque.

Joseph Vatar avait épousé en Toussaints de Rennes le 16 janvier 1712 Marie Julienne Chartier, fille d'un bourgeois apparemment sans profession, dont il eut quinze enfants, dont trois fils furent imprimeurs, un garçon et deux filles libraires.

Le second fils, *Joseph Mathurin* (1718-1757) travailla plusieurs années dans l'atelier paternel, puis se fit recevoir libraire à Rennes en 1738. Mais il comprit bien vite qu'il ne pourrait pas obtenir d'imprimerie dans cette ville, trois des cinq places étant déjà occupées par des membres de sa famille. Il résolut le problème en épousant en Saint-Denis de Nantes le 24 novembre 1738 Anne Verger, fille et héritière de Nicolas Verger, marchand libraire, qui monopolisait les privilèges de libraire juré de l'Université, d'imprimeur du roi, de Mgr l'évêque, du collège, de la ville et de la Police, et demeurait Haute Grand'rue, à l'enseigne du *nom de Jésus*. Ce dernier avait acquis une grande expérience au cours d'un véritable tour du monde. Il travailla comme compagnon dans plusieurs villes du royaume, puis en Espagne, à Constantinople, en Italie, en Suisse et enfin à Nantes où il s'installa en 1717. Sa production fut là considérable, n'hésitant d'ailleurs pas à imprimer ce qui était interdit et qui pouvait donc être vendu avec succès, en y portant de fausses adresses (33). Joseph Mathurin Vatar ouvrit

(30) Prisage de l'imprimerie de feu Joseph Vatar, s.d., archives du château de Mont-Rive (A.M.R.) en Bourg-des-Comptes (Ille-et-Vilaine), obligeamment communiquées par M. Henri Vatar, que nous tenons à remercier ici.

(31) Joseph Vatar en avait acquis l'emplacement après l'incendie de la ville, le 27 novembre 1723 (*Terrier de la partie incendiée de la ville de Rennes...* Rennes: Jean Gaisne, 1739, p. 69). Les plans et l'élévation furent d'abord dessinées par Robelin le 11 juillet 1724 (reproduits in: *L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours*. Saint-Jean-d'Angely, 1984, chapitre IV par François Lebrun, p. 170), mais ce projet ne fut pas réalisé. C'est Gabriel qui mena à bien la reconstruction de la place du Palais, et par conséquent, de l'hôtel Vatar («Le décor rennais au XVIII^e siècle: la pierre, le fer, le bois», in: *Gabriel, XVIII^e siècle, Bretagne*. Rennes, 1982, p. 32-33).

(32) A.D.I.V., 2 C 36/425, partage du 2 décembre 1758.

(33) LEPREUX, *op. cit.*, p. 260-262.

une librairie à Nantes en juillet 1740, puis fut associé aux affaires de son beau-père qui démissionna en sa faveur, étant devenu aveugle, le 18 novembre 1749. Le 28 novembre suivant, il obtenait sa charge d'imprimeur du roi.

Tout comme son beau-père, Joseph II Vatar se lança dans le commerce et l'impression des livres prohibés. Bénéficiant de la position-clé du port de Nantes, il faisait venir des livres de l'étranger, qui, aussitôt débarqués, trouvaient facilement preneurs dans la haute société cultivée et étaient diffusés rapidement : « il court fréquemment dans la province — écrit en 1768 l'intendant d'Agay au chancelier de France Maupeou — des libraires étrangers et des colporteurs qui répandent de très mauvais livres : on soupçonne principalement les marchands d'images de ce commerce pernicieux. Ces libraires ambulants sont incontestablement beaucoup plus à craindre que les autres » (34). En 1746, il fit venir un ballot de livres de Rotterdam, qui fut arrêté à Paimbœuf. Ouvert, on trouva les *Œuvres* de Voltaire en douze tomes, *L'Examen du prince* de Machiavel et *l'État politique de l'Europe* en douze volumes, ouvrages interdits qui furent mis au pilon. La même année, dans un paquet venu de Hollande qui fut saisi et déposé à la chambre syndicale des libraires de Nantes, on découvrit, au milieu de livres autorisés, quatre exemplaires des *Sermons sur l'Écriture sainte* par Huet, pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam, trois exemplaires des *Secrets de l'ordre des francs-maçons dévoilés et mis au jour* par M.P. xxx, qui furent détruits en sa présence (35).

En 1751 le doyen et syndic de la Faculté de théologie de Nantes envoya au chancelier de France Lamoignon un placet pour faire arrêter « le cours de livres licentieux que le nommé Vatar a la hardiesse d'imprimer et de débiter ». L'intendant de Bretagne reçut l'ordre de faire visiter les magasins des libraires pour rechercher les livres scandaleux répandus furtivement. C'est ainsi que le subdélégué Gellée de Prémion saisit chez Vatar et son beau-père Verger cinq exemplaires d'une brochure intitulée *Les Femmes filles et les filles femmes*. Mais laissons-lui la parole : « il y a des ordures à chaque page, je négligeai beaucoup de méchants petits romans qui se vendent à Paris sur tous les quais (...). Je n'imagine pas, au reste, découvrir grand chose (lors de nouvelles perquisitions) ; depuis deux mois on fait tant de bruit ici sur le commerce de livres scandaleux et tant de contes sur ce Vatar qu'on en dit l'auteur, qu'il n'aura pas manqué sans doute de donner des ordres pour se mettre à l'abri des recherches en cas qu'il soit coupable. Il est à Paris depuis longtemps ». Le 26 septembre, il fit à nouveau une perquisition. Il ne trouva que des livres de dévotion en

(34) A.D.I.V., C 1 465, lettre du 2 décembre 1762.

(35) *Ibid.*, C 1 462, et QUÉNIART (Jean), *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'ouest au XVIII^e siècle*. Paris, 1978, p. 389 et 402.

grande quantité, mais il apprit que Vatar possédait d'autres dépôts en dehors de la ville (36).

Joseph II Vatar mourut le 15 septembre 1757, laissant son entreprise aux mains de sa veuve Anne Verger, qui se montra la digne fille de son père. L'arrêt du Conseil d'État du 12 mai 1759, réorganisant l'imprimerie et limitant une fois de plus le nombre des ateliers pour mieux les contrôler, ayant décidé que la place de celle-ci serait supprimée après son décès, elle batailla si bien qu'elle obtint, par arrêt du 8 octobre suivant, que cette mesure s'appliquerait non à elle, mais à sa concurrente la veuve Maréchal (37). Elle employait en 1760 six compagnons et son atelier était l'un des plus florissants de la ville (38). Ses quatre filles s'occupaient de sa librairie à temps complet. Son atelier comptait trois presses et utilisait vingt-et-une sortes de caractères, beaucoup de vignettes et cul-de-lampe en bois et en fonte. Elle imprimait les *Usages du diocèse de Nantes*, étant chargée des impressions de l'évêché, les *Étrennes nantaises*, les arrêts du Conseil du roi, des affiches et des annonces (39).

En 1758 elle vendit le fonds de librairie de son mari, lequel comprenait plus de 16 000 volumes dans la boutique, auxquels il fallait ajouter plus de 45 000 dans d'autres magasins, sans doute sortis en grande partie des presses familiales. Ceux-ci se répartissaient en 37 000 petits ouvrages de dévotion, 3 500 livres classiques, plus de nombreuses feuilles en vrac, et près de 2 000 *Rudiments*. Les ouvrages de la librairie proprement dite se décomposent ainsi: plus de 50% des ouvrages identifiés sont religieux, 17% concernent les sciences et les arts: médecine, mathématiques, astronomie, hydrographie, navigation, 14% la littérature: beaucoup de titres du genre *Le bouquet poissard* ou *L'Art d'orner l'esprit*, des «amusements», des «jeux», des «divertissements» variés, des manuels et grammaires d'anglais, allemand, espagnol, hollandais, 9% l'histoire (représentant 1 250 volumes, où la première place est prise par la production étrangère), et seulement 10% d'ouvrages juridiques, ce qui contraste fortement avec les fonds des libraires rennais (40).

Lorsque Joseph Nicolas Vatar, fils de Joseph Mathurin, vendit à son tour son fonds de librairie en 1765, on constate — signe des temps — un recul brutal du nombre des œuvres religieuses: 25% environ, 32%

(36) A.D.I.V., C 1 462, lettres de subdélégué Gellée de Prémion à l'intendant Pontcarré de Viarmes, 23 et 26 septembre 1751.

(37) LEPREUX, *op. cit.*, p. 359.

(38) QUÉNIART, *op. cit.*, p. 370.

(39) A.D.I.V., C 1 465, Province de Bretagne, état actuel des libraires, octobre 1768, et C 1 464, enquête sur les librairies et imprimeries, 1764.

(40) QUÉNIART, *op. cit.*, p. 396-397.

d'ouvrages de sciences et arts, 19% pour les belles-lettres, 17% pour l'histoire, et seulement 7% pour le droit.

Cette même année 1765, la veuve de Joseph II Vatar laissa l'imprimerie à son fils Joseph Nicolas. Elle ne conserva que sa librairie, située Haute Grande rue à Nantes, au coin de la rue de Beau-Soleil. C'était un important magasin, qui proposait un choix considérable de livres aux Nantais cultivés. Elle vendit son fonds en 1776 et en fit imprimer alors le catalogue, lequel ne comporte pas moins de 232 p., ce qui représente environ 1 000 volumes. La liste des ouvrages religieux remplit 52 p., le droit 18, les sciences et arts (y compris la philosophie, la politique, le commerce, l'art militaire) 68, les belles-lettres 42 et l'histoire 81 p. Elle laissait son fonds de commerce à son gendre Robert Despilly, lequel — précise le catalogue — «tiendra toujours la même Maison & le commerce s'y continuera avec la même activité; il recevra l'abonnement des gazettes étrangères, en ayant seul le bureau, de même que les journaux, encyclopédique, politique, de Genève, de Bouillon, &c... ainsi que toute les feuilles périodiques qui paroissent. Il sera assorti de tous les livres & bonnes nouveautés».

Suit la liste des fournitures que l'on trouvera chez lui: «livres blancs de toutes grandeurs, papiers des meilleurs fabriques de France & de Hollande, & tout ce qui est nécessaire au cabinet, porte-feuilles à lettre-de-change, avec la distribution des mois; écri-toires commodes pour le voyage, plumes, canifs, grattoirs, sandaraque (résine de thuya d'Arabie en poudre pour empêcher le papier de boire l'encre après avoir été gratté), crayons d'Angleterre, cire à cacheter, encre de bonne qualité & indélébile pour les voyages de long cours; atlas, cartes marines, géographiques, octans, quart-de-nonantes, flèches, compas, étuis & instrument de mathématiques, graphomètres, &c. Il fait les prisées & inventaires de livres & achète des bibliothèques, tant anciennes que modernes (42). On a ici un aperçu de ce que pouvait offrir un libraire de grande cité marchande et portuaire.

Né en 1718, Joseph Nicolas Vatar recueillit en 1765 la succession de sa mère démissionnaire en sa faveur. Il installa son imprimerie place du Pilon à Nantes et se livra tout naturellement lui aussi au commerce des livres prohibés. En 1761, le libraire parisien Durand lui envoya «six douzaines de chapeaux de mercerie». Un inspecteur ouvrit la bannette et y trouva des exemplaires de *Contes moraux* de Marmontel, du *Dictionnaire de philosophie* et de l'*Apologie du théâtre* (43). Il vendit l'imprimerie en

(41) *Ibid.*, p. 402.

(42) A.D.I.V., 2 Ev2, *Catalogue du fonds de librairie de Mme veuve Vatar, ... qui se retire du commerce et vend son fonds*, 1776, 232 p.

(43) QUÉNIART, *op. cit.*, p. 402.

1780 à Pierre Jean Brun aîné, pour la somme de 3 000 l., qui prit sa suite comme imprimeur du roi à Nantes.

L'affaire des Vatar

A sa mort, survenue en sa maison place du Palais le 5 avril 1757, Joseph 1^{er} Vatar laissait une imprimerie florissante, rapportant en moyenne 4 600 l. par an (44). Il lui restait dix enfants vivants, dont quatre prétendaient obtenir la place de leur père qui n'avait pas désigné clairement son successeur avant de mourir. L'affaire était compliquée par un arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1739, qui avait décidé que le nombre des imprimeries rennaises serait réduit à quatre par voie d'extinction. On se souvient en effet que Joseph Vatar avait obtenu une place d'imprimeur en 1718, à titre viager seulement. A sa mort, il y avait encore cinq imprimeries à Rennes : la sienne, celle de son frère Julien Jean, de son cousin germain Guillaume, et celles de Pierre Garnier et de Nicolas Audran. Le litige familial aurait donc pu se terminer purement et simplement par la suppression de sa cause. Mais le Conseil d'État en décida autrement le 5 août 1758, en déclarant « que cette imprimerie se trouvait l'une des plus considérables de celles qui sont établies en cette ville, il étoit à propos de la conserver » (45). Monopolisant les impressions des États, du collège et de l'évêché, elle était en effet indispensable à la vie de la cité.

Passons maintenant en revue les frères ennemis. L'aîné, Jacques Jean Vatar (1717-1794), sieur de La Mabilais, docteur en droit de l'Université de Paris, avocat au même Parlement, avait ouvert à Saint-Brieuc puis à Rennes une librairie *A la Science*, qui devint rapidement florissante. Il put acheter, dès 1756 une belle propriété aux portes de Rennes : « la maison principale et de retenue » de La Mabilais, près de La Prévalaye, « bastie de neuf » par messire Toussaint Pierre Barre, avocat général à la chambre des comptes de Bretagne et garde des sceaux de la chancellerie, et par dame Angélique Baudouin, son épouse, les vendeurs. Plus les prairies et avenues plantées de chênes, de tilleuls et de charmilles, pour une contenance d'environ 7 journaux 56 cordes (approximativement 4 hectares). Le mobilier de la maison était aussi compris dans la vente ; tapisseries, tableaux, chaises, fauteuils, rideaux, armoires, tables, « ustanciles » de cuisine, dont jouissait le locataire d'alors, M. de Villeblanche. Plus le calice et les ornements de la chapelle (le pavillon sud-ouest du jardin clos de murs), y compris encore les orangers, le bateau, les « ustanciles » de jardin et même les légumes, le tout pour la somme de 28 000 l. Jean Jacques Vatar et sa

(44) A.D.I.V., C 1 463, rapport de l'imprimerie de Joseph Vatar (note de l'intendant Le Bret).

(45) LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 12.

femme Pélagie Gravé de La Rive revendirent cette demeure meublée, en se réservant quelques terres, en 1787 à messire Charles Louis Auguste Le Vicomte de La Houssaye et à dame Marie Charlotte Louise Marion, demoiselle de La Saudrais, son épouse, pour la somme de 10400 l. La maison, alors louée au comte de Goyon, comprenant « quatre embas, un caveau, un petit office, siège de latrine, un autre caveau sous l'escalier, quatre grandes chambres et trois cabinets au premier étage, une mansarde, deux cabinets et trois greniers au-dessus », chapelle, serre, orangerie, écurie, jardins et vergers.

Ayant pu acquérir également trois autres belles terres, Jacques Jean songeait à se retirer du commerce lorsqu'il sollicita la place d'imprimeur de son père, pour pouvoir se défaire avantageusement de sa librairie, bien qu'il n'ait jamais travaillé dans une imprimerie, et ne savait — aux dires de son frère Jacques Julien — que corriger des épreuves. Il se livrait aussi depuis longtemps à un lucratif commerce de grains et cherchait à monter à Vannes une manufacture de savon avec le frère de sa femme (46).

On peut se faire une idée de la richesse acquise par le sieur de La Mabilais en voyant comment il dota ses filles. Marie Jeanne Pauline épousa en 1773 François Joseph Yves Robinot, sieur de La Lande, négociant à Saint-Brieuc. Elle reçut 12 000 l. en argent comptant, en avance d'hoirie, plus 12 000 l. de « hardes, linges et nipes », le fiancé apportant 20 000 l. et 4 000 l. de « hardes, effets et bijoux » (47). Quant à Perrine Jeanne Pélagie Vatar de La Mabilais, elle apporta en 1783 à son mari Jean Baptiste Le Gué de La Granville, inspecteur dans les fermes de Bretagne, 12 000 l. plus 1 500 l. de vêtements, l'époux ne déclarant que 5 000 l. (48). M. Vatar de La Mabilais dota aussi ses trois autres filles et son fils Joseph Marie (1768-1850), qui fut comme son père libraire à Rennes. Mais nous ne connaissons pas les montants de ces donations. Supérieure à toutes celles de ses frères et sœurs réunies, la fortune de Jacques Vatar était estimée à l'époque à 200 000 l., somme considérable pour la bourgeoisie rennaise, équivalente aux avoirs de la haute noblesse bretonne.

Le second prétendant à l'imprimerie paternelle, Jean-François, dit l'abbé Vatar (1723-1776), clerc tonsuré de l'Oratoire, désirant quitter les

(46) 4 E dépôt Bourge, Guy-Marie Richelot, notaire à Rennes, 16 janvier 1756. 4 E dépôt Lefeuvre, Jean-Gilles Duclos, notaire à Rennes, 1^{er} février 1787. BANÉAT (Paul), *Le Vieux Rennes*. Rennes, 1926, p. 300-301, et A.D.I.V. C 1463, lettre de Nicolas Paul Vatar à l'intendant, Paris, 25 février 1758.

(47) A.D.I.V., 4 E dépôt Bourge, Guy-Marie Richelot, notaire à Rennes, Contrat de mariage du 12 mai 1773.

(48) *Ibid.*, contrat de mariage du 26 octobre 1783.

ordres, posa aussi sa candidature. Elle fut aussitôt écartée par l'intendant, car il n'avait aucune expérience professionnelle et une faible santé (49).

Le troisième, Nicolas *Paul* Vatar (1724-1788), au sortir de ses classes à l'âge de 16 ans, travailla chez son père de 1740 à 1744, année où il partit chercher fortune à Saint-Domingue, dont il ne revint qu'en 1753. On ne sait ce qu'il fit durant ces quatorze années, ce qui est certain c'est qu'il revint en son pays aussi pauvre qu'avant. Il prit la direction de la maison paternelle, ayant obtenu la promesse verbale d'en obtenir la succession. Son père le fit recevoir libraire le 15 février 1757, juste avant de mourir (50).

Le dernier postulant, Jacques Julien (1727-1777), avait fait son apprentissage à Paris chez les imprimeurs Le Breton, Le Mercier, et Simon. Il revint à Rennes où il ouvrit lui aussi une librairie en 1750, qui marchait assez bien mais qu'il faisait tenir par un «facteur». Il partit pour Nantes s'occuper de la maison de son frère Joseph, et fut après la mort de ce dernier le principal adjoint de sa belle-sœur, qui lui faisait une rente de 1200 l. par an.

La querelle fut très vive entre les quatre frères qui assaillaient l'intendant Le Bret de mémoires et de lettres et sollicitaient de multiples recommandations. Le Bret fit appel à Poullain du Parc, le célèbre jurisconsulte, qui se prononça en faveur de Jacques Julien qui présentait les références professionnelles les plus sérieuses. Divers projets d'association et de partage des livres et papiers blancs entre les frères échouèrent. Le choix se porta enfin sur Jacques Julien qui refusa de se plier aux conditions fixées par le chancelier de France Lamoignon, lequel exigeait un juste dédommagement des cohéritiers et une association avec son frère Paul.

Il ne restait donc plus en lice que Nicolas Paul, qui s'empressa d'accepter les exigences du pouvoir, devant en outre verser à chacun de ses huit frères et sœurs 1000 l. chacun (51). Il fut nommé imprimeur par arrêt du 5 août 1758 et se rendit alors à Paris pour acheter pour 12 000 l. de matériel et de papier. A son retour, il apprit que Jacques Julien, furieux de ne pas avoir obtenu l'imprimerie, s'était entendu avec ses sœurs Marion et Pélagie, qui tenaient en son nom la librairie de leur père, bien que n'en ayant pas le droit et ne possédant pas d'imprimerie. Elles avaient fait confier à Jacques Julien le monopole des impressions des États, de la

(49) Sur Jean-François Vatar, qui ne fut jamais ordonné prêtre, voir le fichier des ecclésiastiques séculiers du P. Charles Berthelot du Chesnay aux A.D.I.V., et sa thèse de doctorat d'État: *Les Prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII^e siècle*. Rennes, 1984, p. 71, note 64.

(50) A.M.R.

(51) A.D.I.V., C 1 463.

Commission intermédiaire, de la ferme des devoirs, de l'évêché et du collège. Elles tiraient de plus un notable profit de toutes les fournitures nécessaires à ces bureaux : papier, registres, encre, plumes, cire, etc. Nicolas Paul se trouvait donc sans travail et refusa d'acquitter les 8 billets de 1 000 l. qu'il avait fait remettre à ses frères et sœurs. Il les attaqua au Présidial pour que ces billets lui fussent rendus.

Il avait fait la paix avec son frère Jacques Jean dit Vatar la Science, par un accord signé entre eux le 23 novembre 1758, qui prévoyait le partage des bénéfiques des impressions et de la fourniture du papier, au cas où l'un des deux obtiendrait le privilège des États. Mais Vatar la Science décida de vendre en 1760 sa librairie pour jouir tranquillement de son opulente fortune (52). Il fit l'acquisition en 1764 de l'office de conseiller du roi, greffier en chef en la 2^e chambre des Enquêtes du Parlement, ce qui lui donnait le droit aux titres de messire et d'écuyer, mettant ainsi un terme à une belle ascension sociale (53).

Quant à Jacques Julien, il protesta énergiquement contre ce qui lui semblait être une profonde injustice. Tentant de passer outre, il édita plusieurs publications en s'intitulant imprimeur à Rennes. Un arrêt du Conseil, daté du 3 août 1759, lui interdit de prendre cette qualité « et de vendre aucuns livres ou autres ouvrages sans que le nom (réel) de l'imprimeur y soit marqué, le tout à peine de 300 l. d'amende, et de confiscation desdits livres ou ouvrages » (54). En 1763 il récidiva en demandant l'autorisation d'être reçu imprimeur surnuméraire, ce qui lui fut refusé par M. de Sartine (55). Dépité, il partit tenter sa chance à Paris, où il monta une librairie *A la Vérité* en 1769, puis à Lyon, où il se remaria et fit l'acquisition d'une charge honorifique d'huissier de Madame la Dauphine, ce qui lui permit aussi de prendre le titre d'écuyer. Il mourut en 1777.

Mais les démêlés de Paul Vatar avec ses sœurs n'étaient pas terminés. Dans un long mémoire de 25 pages écrit de sa main en 1761, peut-être à l'intention de son avocat, il énumère en détail les méchancetés et les tracasseries journalières qu'il eut à essuyer de leur part. Elles commencèrent par empêcher son mariage avec M^{lle} Brossay Saint-Marc, fille du lieutenant du premier chirurgien du roi à Rennes, car celui-ci exigeait la survivance de la charge paternelle pour donner son accord. De retour de Saint-Domingue, il partit à Paris en janvier 1758 pour demander officiel-

(52) A.M.R.

(53) SAULNIER (Frédéric), *Le Parlement de Bretagne*. Rennes, 1909.

(54) LEPREUX, *op. cit.*, p. 123. L'arrêt est aux A.D.I.V.

(55) A.D.I.V., C 1 463, lettre de Sartine à l'intendant Le Bret et réponse, 7 et 18 décembre 1763.

lement l'imprimerie. Il raconte par le menu les interminables démarches de tous les aspirants à la place auprès du chancelier de France, de l'intendant, de l'évêque de Rennes et de tout ce qui comptait dans la province. Lorsqu'il obtint enfin ce qu'il désirait, ses sœurs firent tout ce qu'elles purent pour retarder l'envoi de son arrêt. Il partit pour la cour, mais laissons-lui la parole: « Me voilà à Versailles, je fus placé par une personne de considération à portée de pouvoir parler à Mgr le chancelier, qui me prenant pour mon frère (Jacques-Julien) me dit: j'ai fait ce que j'avois à faire, je n'ai point de compte à vous rendre, retirez-vous ». Son identité fut bientôt rétablie et il apprit que l'arrêt de nomination avait bien été envoyé à l'intendant de Bretagne, qui n'était nullement pressé de le faire parvenir à son destinataire. Lors du vote des membres des États pour désigner leur imprimeur, il eut les voix du tiers et celles de la noblesse, mais non celles du clergé qui était pour ses sœurs. Il fut nommé mais « il se fit un grand bruit et, étant au pied de l'escalier prêt à me prosterner aux pieds de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc (...) je l'entendis demander silence. Après il dit: messieurs, auparavant de faire l'arresté de l'imprimeur que vous venez de nommer, il est bon de vous dire que Jacques Julien Vatar est chargé de vingt enfants, dont 10 à lui et 10 à la veuve de Joseph Vatar de Nantes et deux sœurs qui sont dans la dernière des misères. C'est pour quoi, messieurs, il me paroist plus naturel donner le privilège à un père de dix enfants que de le donner à Nicolas Paul Vatar, imprimeur qui est garçon (il se maria plus tard) et associé avec Vatar la Science qui est riche de 200000 l. » On passa au scrutin et il perdit le privilège. Par leurs intrigues se sœurs captèrent à leur profit l'exclusivité des impressions des jésuites et de l'évêché, mais il garda l'*Ordo* des carmes. Il proposa à ses intraitables sœurs de partager avec elles le bénéfice des impressions qui leur étaient confiées, mais elles lui préférèrent Audran, tant pour les livres que pour les billets de soldats, quittances de jaugeage, de cabaretiers, etc. Avec leur « talent de ramper sous les grands et leurs protecteurs et de faire ranger sous elles tous leurs gens à gages ou mercenaires d'imprimerie comme Audran (...), je n'ai pas honte de dire — ajoute le malheureux — qu'elles m'ont réduit dans la plus grande misère », n'ayant même plus de quoi manger. Elles l'expulsèrent de surcroît du local où se trouvait son imprimerie, refusant même qu'il ne l'installe dans son appartement, au 4^e étage de l'immeuble de famille de la place du Palais. Elles lui menaient une véritable guerre des nerfs, où il faillit bien succomber: « elles ont des relieurs au-dessus de moi avec une presse à bras qui fait un bruit et un tapage terrible. Quant ils travaillent aux registres de la ferme, toutes mes fenêtres dansent jusqu'à mon lit et ce qu'il y a de bon c'est qu'ils ne travaillent dans ce temps que depuis 6 heures du matin jusqu'à minuit ».

Il intervint auprès de l'abbé Boursoul, « le prétendu dévot qui dans ce temps étoit le confesseur et conseil de M^{lle} Marie Julienne Vatar », lui expliqua l'affaire et se vit répondre: « Pourquoi voulez-vous arracher des

mains de ces pauvres filles un privilège qu'elles ont obtenu pour se conserver un pauvre petit morceau de pain. Vous devriez bien plus tost leur aider à en apporter d'autre que de chercher à les leur enlever». Et de proposer de lui donner sa signature pour qu'il essaie de lui procurer toutes les impressions! Depuis, il le vit chuchoter avec ses sœurs dans leur boutique et dîner souvent avec elles. Il les accuse aussi d'offrir des louis à pleines mains pour corrompre les personnes susceptibles de leur fournir des monopoles. Elles ont gagné, de 1757 à 1761, 12 000 l. par an, et 48 000 l. grâce aux privilèges. «Le titre de dévote feinte leur convient beaucoup, attendu que c'est sous le voile de la dévotion et de la religion qu'elles frappent les coups les plus terribles et sans rémission (...). Ce qu'il y a de plus cruel pour moi — poursuit-il — et de plus abominable, c'est que ce sont les dévots et les dévotes qui sont le plus acharnés contre moi». Il n'a plus qu'à espérer tout de la providence et de la miséricorde de Dieu «qui m'envoie croix sur croix, je lui demande tous les jours la force et la grâce de les supporter et la conversion et sanctification de mes persécuteurs et bourreaux qui sont dans mes frères et sœurs» (56).

Par délibération du 5 novembre 1778, les États le nommèrent leur imprimeur, succédant ainsi à son frère Jacques Julien, décédé l'année précédente, à charge pour lui de partager les bénéfices avec ses sœurs, comme le faisait le défunt. Au début, il n'y eut pas de difficultés majeures entre eux, mais Paul se rendit compte qu'il avait fait un marché de dupes, car en fait «il paye la composition des formes, fournit les caractères et autres ustenciles, paye les ouvriers, la chandelle, le bois, le charbon, l'huile, le parchemin, la taille et molton, le loyer, entretient journellement un serrurier et un menuisier, supporte les accidents imprévus et les variations du temps qui souvent font partir des formes entières, renouvelle les fontes, en un mot fait les frais de tout ce qui compose une imprimerie». Or ces frais doivent être prélevés sur le bénéfice avant partage. Les demoiselles Vatar prétendent le forcer à essayer toujours les mêmes pertes, en touchant elles seules le salaire des impressions des États. Selon lui, elles doivent lui verser les sommes perçues et recevoir ensuite seulement la moitié du bénéfice. Il assigna donc ses sœurs en 1786 devant le Présidial pour se faire rendre ce qu'on lui devait depuis 1781 (57).

La «guerre des Vatar», qui fit scandale à Rennes pendant plus de trente ans, était fort mal perçue dans les milieux du livre. Une lettre non signée, mais écrite sans doute par le syndic de la communauté des libraires-imprimeurs, en 1785, résume bien l'état d'esprit qui empoisonnait alors les relations humaines : «l'affaire de la famille Vattard ne peut qu'être facheuse pour une compagnie, en ce qu'elle partage l'opinion de

(56) A.M.R., «Moyens de deffense» rédigés par Nicolas Paul Vatar, vers mai 1761.

(57) A.M.R., signification d'huissier, 24 juin 1786.

presque toutes les personnes de considération de la province, et que par là nous nous trouvons dans l'impossibilité absolue de plaire, comme nous le désirerions, aux protecteurs des deux partis (...). Cette affaire (...) peut être regardée comme une peu extraordinaire, entre des sœurs libres et aisées, et un frère chargé de famille dont des malheurs particuliers n'ont pu qu'altérer la fortune» (58).

Des réconciliations périodiques se produisaient cependant, Pélagie Modeste acceptant par exemple en 1772 d'être la marraine de la fille de Paul. Un traité d'association fut même signé le 29 novembre 1777, «pour se donner mutuellement des preuves d'amitié et d'union qu'ils se doivent comme frères et sœurs». Les demoiselles Vatar promettant de donner dès à présent à leur frère toutes les impressions de l'évêché, même l'*Ordo* de 1779, ainsi que les travaux commandés par les États et la Commission intermédiaire, promettant de lui laisser tout le bénéfice, fournissant comme par le passé le papier nécessaire et faisant plier, coudre, rogner et relier à leurs frais ce qui devra l'être, Paul Vatar s'engageant de son côté à ne pas vendre ce que ses sœurs lui donneraient à imprimer. Il pourra mettre son nom au bas des impressions sans utiliser l'enseigne *Aux États de Bretagne* qui appartient à ses sœurs (59).

Il fallut attendre deux ans après la mort de Paul Vatar pour que la guerre familiale se termine. Le 14 octobre 1790, en effet, les sœurs Vatar transigèrent avec la veuve de leur frère sur l'instance pendante entre elles au Présidial. Ayant arrêté les comptes des impressions des États, de la Commission intermédiaire et de la Commission de la navigation pour la période 1781-1790, la veuve Paul Vatar leur paya la somme de 41211.7s., mettant fin ainsi à un conflit de plus de trente années qui défraya la chronique de la province. Oublieuse du passé, Pélagie Modeste légua par testament aux enfants de chacun de ses frères — dont ceux de Paul — la somme de 3000f. (60).

Mais revenons-en à l'année 1759, période bénie pour Paul Vatar, qui venait d'obtenir de haute lutte le privilège de son père. Ayant enfin un état, il songeait tout naturellement à se marier, ayant atteint l'âge de 34 ans. Il jeta son dévolu sur Jeanne Delpêche-Castre, âgée de vingt ans, fille d'un négociant décédé, issu d'une famille protestante convertie de Castres

(58) *Ibid.*, lettre du 15 février 1785, auteur et destinataire inconnus.

(59) *Ibid.*, traités entre Marie et Pélagie Vatar et leur frère Paul, 27 et 29 novembre, 5 et 6 décembre 1777.

(60) *Ibid.*, transaction entre Marie et Pélagie Vatar et leur belle-sœur la veuve Paul Vatar, 14 octobre 1790; testament de Pélagie Modeste Vatar, reçu par Laumailleur, notaire à Rennes, le 9 prairial an XI et codicille du 12 mars 1811.

en Languedoc, ville dont elle avait pris le nom (61). Fixé à Lisbonne, où résidait encore sa veuve, il avait envoyé sa fille à Saint-Malo, ville d'origine de sa femme, à l'âge de 5 ou 6 ans, pour faire son éducation. Elle résidait chez sa tante maternelle Mme Lefevre née Delange, femme d'un armateur. Flattée de la demande en mariage, Mme Castre répondit de Lisbonne le 3 avril 1759 : « j'ai sui bien charmé de la parance deun bont et tabelissement pour ma fille Janton » (sic). Et de promettre 10 000 l. de dot « sous deux ou 3 moat ». Mais, quelque temps plus tard, retournement de la situation. Elle fit écrire à son futur gendre le 30 octobre qu'elle ne pourrait en fait lui payer que 3 000 l., car plusieurs de ses créanciers sont devenus insolubles à la suite de l'incendie de la capitale portugaise. Le roi de Portugal ayant promis de payer les 11 250 l. dues par feu son oncle l'infant don Antonio, elle a un capital en créances de 41 692 l., une maison de 600 l. de rapport annuel, sans compter les créances qu'elle ne pourra recouvrer. Le mariage se fit à Saint-Malo le 6 novembre 1759, Mme Castre s'étant engagée à verser une rente annuelle de 500 l. à sa fille, et à lui compter 3 000 l., plus 7 000 l. quand elle aura été remboursée par ses débiteurs, ayant de surcroît perdu un procès contre son beau-frère, ce qui lui avait coûté 10 000 l. (62).

Cependant, les difficultés du jeune marié avec ses frères et sœurs parvinrent aux oreilles de la belle-famille de Saint-Malo, qui estima avoir été trompée sur la fortune de l'imprimeur. La tante Lefevre écrivit à plusieurs reprises à sa sœur Castre de ne pas payer les 3 000 l. promis, de peur que l'argent de la famille ne soit englouti dans les querelles des Vatar. « Malgré toutes les précautions de la famille — écrit-elle — votre fille avoit été trompée, Mr Vatar étant redevable de dettes considérables que nous ne connoissions point avant son mariage ; de manière qu'il n'y a rien chez lui de clair et liquide sur lequel la dotte de son épouse puisse estre hypothéquée ; il a un cour de maison, une imprimerie, des livres, mais tout ce bien frappant dans l'apparence est peu solide attendu que la yant partagé avec ses frères et sœurs, il se trouve redevable envers eux de tout leur partage, ce qui en a absorbé la partie la plus considérable, d'autant plus que son imprimerie nest point vivante, et qu'il a peu de travail et je vous demende si un bien de cette espèce obéré de pareilles dettes et produisant peu par luy mesme, est une hypothèque solide pour les sommes que vous

(61) PARIS-JALLOBERT (Abbé Paul). *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : Saint-Malo*. Rennes, 1898, p. 362 : Hyacinthe d'Elpeche de Beauvais, né à Castres en Languedoc, fils d'Isaac et de Suzanne Selley, abjura le 25 avril 1686, âgé de 20 ans.

(62) A.M.R., lettres de 1759.

(63) *Ibid.*, copie de la lettre de Mme Lefevre à sa sœur Mme Castre, Saint-Malo, 16 juin 1760.

comptés à votre chère fille. N'est-ce pas les appuyer sur de leau et de les exposer à estre engloutie sans ressource».

Mme Castre se rangea à cet avis et ne paya pas la dot de sa fille. Seule, la pension de 500 l. fut régulièrement acquittée, jusqu'à ce que, «aigri par les chagrins», Nicolas Paul écrive son sentiment un peu vertement à sa belle-mère, qui suspendit aussitôt le paiement de la rente (64).

L'affaire du Parlement

Alors que Paul Vatar tentait par son travail de faire prospérer son entreprise en dépit des tracasseries de sa famille, il se trouva mêlé aux événements qui secouèrent la Bretagne lors de l'affaire La Chalotais. En tant qu'imprimeur des États de Bretagne, il se faisait un devoir et une nécessité d'accepter tous les travaux qu'on lui demandait, de peur qu'ils ne fussent confiés à un autre. C'est ainsi qu'il fut conduit à imprimer clandestinement, sans y porter son nom, des mémoires en faveur du Parlement et de son procureur général, augmentant ainsi le nombre de ces brochures contestataires de toutes formes et de toutes couleurs qui inondaient alors la province. Sa boutique étant — aux dires de Barthélémy Pocquet — «le rendez-vous de tous les gens oisifs dont l'occupation est de médire de leurs voisins et de réformer le gouvernement» (66).

En 1766 une perquisition fut effectuée chez lui, en vain, par le subdélégué de l'intendant Audouard. Quatre ans plus tard, M. d'Aiguillon ayant répliqué vertement aux États et au Parlement, grâce à un mémoire rédigé par Linguet, Vatar reçut l'ordre d'imprimer un libelle anonyme intitulé *Réponse des États de Bretagne au duc d'Aiguillon*. Averti, le roi ordonna le 25 novembre 1770 de faire perquisitionner chez l'imprimeur et de le faire arrêter. Le subdélégué Frenais, accompagné d'un

(64) *Ibid.*, notes de Félix Vatar, fils aîné de Paul.

(65) Pour toute cette affaire, voir: LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 13-15, qui tente, dans un récit tendancieux, de faire passer Paul Vatar pour un ardent partisan de la cause bretonne, de surcroît innocent des accusations portées contre lui, alors qu'il reconnut implicitement plus tard avoir imprimé les mémoires clandestins, et qu'à aucun moment on ne trouva trace dans ses papiers et sa correspondance d'idées favorables à La Chalotais. LEPREUX, *op. cit.*, p. 123-126, cite le texte de La Borderie en entier, en rectifiant en note la vérité historique, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

(66) POCQUET (Barthélémy), *La Chalotais et d'Aiguillon*. Paris, 1900-1901. Paul VATAR fut membre de la Société patriotique de Bretagne, *tribu des vertus*, et imprimeur de cette société qui fut active de 1769 à 1791, et dont les idées préparèrent la Révolution: Louis de VILLERS, «Les Sociétés littéraires et scientifiques en Bretagne au XVIII^e siècle» in: *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XL, 1^{re} partie 1910, p. 203.

exempt de la maréchaussée et de cavaliers, se présenta à son domicile, au 3^e étage de l'immeuble Vatar, le 28 novembre. Attendu que le suspect ne possédait pas de librairie, son magasin, situé dans une mansarde du 4^e étage, fut visité. On n'y trouva que des livres reliés attachés : ouvrages de jurisprudence, sciences, littérature et religion. Par terre, de grandes rames de papier blanc, des livres de dévotion et des auteurs latins pour le collègue, en feuilles, deux vieilles presses démontées, des épreuves attachées ensemble par semaine de travail, un grand bureau contenant des mémoires de procès et autres vieux imprimés, et des armoires enfermant des vêtements de femmes. L'appartement était composé d'une chambre au nord, donnant sur la rue Royale, meublée de deux lits et d'une commode ; un cabinet à l'orient : un lit et trois armoires ; un petit bureau renfermant une armoire servant de buffet ; trois grandes chambres donnant sur la place du Palais, louées meublées à l'évêque de Léon, qui y séjournait pendant les tenues des États. On y trouva une armoire fermée à clé, sur laquelle les scellées furent mises. La cuisine et l'arrière-cuisine ne contenaient que des ustensiles et les effets de la cuisinière dans deux armoires.

Puis, le subdélégué se rendit à l'imprimerie, située près du port de Viarme. On y trouva trois presses roulantes, l'une imprimant les affiches de comédie, la seconde des formules pour la régie des devoirs, la troisième des lettres des états des haras de Bretagne, six casses avec leurs caractères, beaucoup de feuilles imprimées en train de sécher et du papier blanc en grande quantité (67). Bien que rien de suspect ne pût être découvert, l'imprimeur fut arrêté dans la nuit suivante, ainsi que M. du Sel des Monts, gentilhomme des États, à qui l'on imputait la distribution dudit mémoire. La nouvelle de cette double arrestation provoqua une forte agitation de l'assemblée qui dépêcha aussitôt un courrier au roi (68). Nicolas Paul fut immédiatement conduit au Mont Saint-Michel, où il demeura enfermé deux mois environ, puis fut remis en liberté par ordre du ministre (69), car la preuve de sa culpabilité n'était pas clairement établie.

L'année suivante, en 1771, lorsque Maupeou supprima les parlements, ceux-ci réagirent violemment. Le Parlement de Bretagne fit imprimer par Paul Vatar les protestations d'une partie de ses membres contre l'édit de décembre 1770. La sanction ne tarda pas. Par arrêt du Conseil d'État du 5 janvier 1772, Nicolas Paul Vatar se voyait destitué de son état d'imprimeur, au profit d'Audran dont la charge était maintenue. Ordre était donné de porter ses presses à la chambre syndicale des libraires et imprimeurs de Rennes, pour y être déposées jusqu'à la vente. Ses livres et son fonds seront aussi mis aux enchères et il en recevra le prix.

(67) A.M.R., perquisition chez Nicolas Paul Vatar, 28 novembre 1770.

(68) A.D.I.V., C 1 789, bulletins des séances des États, 28 novembre 1770.

(69) *Ibid.*, C 195, lettre de cachet pour le sieur Vatar.

La vente eut lieu en janvier 1772, des «avertissements» ayant été envoyés aux imprimeurs et libraires de la province, contrairement à ce que dit La Borderie. Les collègues du malheureux Vatar, dont son cousin germain Julien Charles, syndic en charge, le prote de sa cousine issue de germaine la veuve François Vatar de Jouannet, étaient présents pour se partager ses dépouilles. Tout fut vendu : les six presses, les 81 casses, 17 lots de caractères, de nombreux châssis, formes, galées, ramettes, ais, marbres, composteurs de fer, biseaux, réglets, tréteaux, pliants, tables, marmites à vernis, un baril de noir de fumée, 27 «pièces de gravures» et une masse de gravures bonnes et mauvaises. Les sœurs Vatar réclamèrent des bois gravés provenant de leur père, qui leur furent remis. Paul ne récupéra que les papiers blancs non marqués qui ne faisaient pas partie de l'imprimerie. Puis on passa à la vente des livres. Le produit total de la vente ne fut que de 9371. 5s. 9d. (70), somme dérisoire qui lui fut remise. N'ayant plus le droit d'exercer son métier, il était ruiné. Mais il ne se découragea pas. Il envisagea un moment de s'établir à Saint-Malo et de monter une affaire avec un ami. Il demanda alors à sa belle-famille le paiement de la dot de sa femme, ce qui lui fut refusé (71). Il partit alors pour Paris, pour tenter de fléchir les bureaux du ministère et trouver des appuis pour qu'on lui rende le droit de travailler. Ne cessant d'écrire des mémoires où il protestait contre cette décision prise sans aucune information préalable, il présenta en octobre 1774 une requête au garde des sceaux qui lui laissa entendre que sa place serait rétablie. Le vent avait tourné. L'opinion publique exigeait la chute de Maupeou et le rappel des Parlements. Louis XVI répondit favorablement à ces réclamations et rétablit les Parlements dans tous leurs droits et prérogatives.

L'année suivante, en 1775, dans une nouvelle requête, il reconnut qu'il avait imprimé les pièces incriminées par obéissance au Parlement. Le 23 juillet 1775, le Conseil du roi annula son arrêt du 5 janvier 1772 et le rétablit dans tous ses droits. Le Parlement et les États voulurent contribuer à cette réparation. les États le choisirent pour leur imprimeur après la mort de son frère Jacques Julien, et le Parlement lui concéda dès 1775 un local gratuit, dans le Palais même, pour y établir son imprimerie. Elle y resta jusqu'en 1830 (72).

Ses affaires se rétablirent lentement, si l'on en juge par l'augmentation régulière de sa capitation. En 1777-1778 il était imposé 15 l., 17 en 1779-1780, 24 en 1781, 32 en 1782, 33 en 1783, 42 en 1784. Demandant à ne payer pour 1784 que la même somme qu'en 1783 attendu que

(70) *Ibid.*, C 1 466.

(71) A.M.R., note de Félix Vatar.

(72) LA BORDERIE, op. cit., p. 15.

ses recettes n'ont point augmenté et qu'il doit les partager avec ses sœurs, il essuya un refus, les commissaires des États étant « instruits que le suppliant est aujourd'hui fort occupé ». A titre de comparaison, notons que son cousin germain Julien Charles était capité 43 l. en 1777, Jacques Julien Vatar et ses sœurs 110 l., la veuve François Vatar 118 l. On voit combien, à cette époque, ses affaires étaient loin d'être redevenues florissantes (73).

Le long récit des tribulations de Paul Vatar nous a fait un peu oublier son activité d'imprimeur en tant que telle. Elle fut principalement consacrée aux travaux administratifs et judiciaires, tels des factums. Il produisit aussi des ouvrages comme le *Mémoire sur l'institut et la doctrine des jésuites* par le P. Griffet, en 1762 ou encore le *Rapport sur la navigation intérieure de la Bretagne* par quatre membres de l'Académie des sciences en 1786 (74), et nombre de livres religieux, d'affiches et de placards mortuaires gravés sur bois.

Nicolas Paul Vatar mourut en son appartement de la rue Royale le 3 septembre 1788 et fut inhumé le lendemain dans la chapelle du Reliquaire de Saint-Germain. Nous possédons toutes les factures de son enterrement. Tout d'abord, 400 billets d'invitation à ses obsèques et 400 autres pour son service, qui sortirent de ses presses, tout naturellement. Ils furent distribués par les pauvres de l'hôpital général, ce qui coûta 17 l. 40 s. Le « réveilleur de la ville » Portais reçut 3 l. pour avoir « recommandé » son enterrement et son service. 4 l. furent également versées à l'hôpital pour la fourniture des tentures, de huit bancs doubles, de huit « bureaux », de deux portes et de quatre robes. Le sieur Galonnais l'aîné fut chargé du luminaire, pour une somme de 141 l. 17 s., se décomposant comme suit :

« 1 l. 2 ponce desierge pour la maison à 52 l. »	5 l. 11 s.
2 l. dite pous paçai la nuit	5 l. 4 s.
1 croy et 1 suaire de cire	3 l. 10 s.
2 l. dite sierge pour maitre sur la porte	5 l. 4 s.
2 l. de flembeaux à 30 l.	33 l.
9 l. 3/4 de sierge pour laiglisse et le clairgai	77 l. 8 s.
1 sierge d'honneur pour lentairement	6 l. 8 s.
1 dite pour le sairvice	6 l.
<hr/>	
Total	141 l. 17 s.

(73) A.D.I.V., C 4 043 et 4 325.

(74) JAUSIONS (Ambroise), *Catalogue des imprimeurs de Rennes*. B.M.R. 43 057 (Ms. 685), notice 107.

Enfin, 119 l. 8 s. furent remis par Mme Vatar à messire Desprès recteur de Saint-Germain, se répartissant comme suit :

Droits de fabrique

Terre dans la chapelle du Reliquaire	20 l.
Ornements dor	12 l.
Trois sonneries	7 l. 10 s.
Quatre chandeliers à la maison et six à l'autel	5 l. 10 s.
La croix et benitié dargent	2 l.
Le pavillon	6 l.

Droits du clergé

pr Mr le Recteur	3 l. 5 s.
pr Mrs les curés, diacre, soudiacre et chantres	7 l. 4 s.
pr Mr le Sacriste	1 l. 10 s.
pr le prêtre en chappe à l'autel	9 s.
pr le Mre de cérémonie et thuriféraire	8 s.
pr les enfants de chœur	16 s.
pr les bedeaux	1 l. 10 s.
pr assistances de six Mrs prêtres autres que les ci-dessus désignés et d'un ordinand	2 l. 14 s.
pr retributions de douze messes à dix huit sols l'honoraire	10 l. 16 s.

Pour le service de Mr Vatar célébré le neuf 7bre

pour tous droits	24 l.
pour quatorze messes celebrées le même jour à dix-huit sols l'honoraire	12 l. 12 s.
pour le garçon qui a porté les billets aux différentes eglises les jours de l'enterrement et du service et ses courses a l'hospital relatives aux tentures	1 l. 4 s.

Total (75) 119 l. 8 s.

Jeanne Castre prit en main l'imprimerie et eut à la gérer pendant la difficile période du début de la Révolution. Elle épousa sans hésiter les idées nouvelles, comme les autres membres de sa famille, car sans les commandes officielles il aurait fallu fermer boutique. C'est ainsi qu'elle posa en 1790 sa candidature à la place d'imprimeur du district de Rennes. Elle fut choisie de préférence aux cinq autres soumissionnaires — dont René Vatar, fils de Julien Charles, neveu à la mode de Bretagne de son

(75) A.M.R., factures pour l'enterrement de Nicolas Paul Vatar, 1788.

mari — ayant présenté les conditions les plus avantageuses et donné des preuves irréfutables de « civisme » (76). Elle mourut deux ans plus tard, le 12 août 1792, fut inhumée à Saint-Sauveur et enterrée — signe des temps — dans le cimetière général.

Du 19 au 26 septembre fut établi un précieux inventaire de sa succession, qui détaille l'ameublement de l'appartement de la rue Royale, le matériel d'imprimerie et de reliure. Nous pénétrons ainsi dans l'intimité de l'intérieur d'une famille de bourgeoisie cossue. Les pièces sont garnies de nombreux lits à baldaquin aux rideaux de satin ou d'indienne, de glaces dorées sur des consoles aux dessus de marbre, de fauteuils couverts de perquin ou cannés, de commodes, d'un secrétaire à tombeau, d'armoires et de nombreuses tables à jeu. Les fenêtres sont habillées de rideaux de durance ou de gara. Les murs ornés de « tableaux de paysage » dans des cadres dorés et de trumeaux. La vaisselle, de porcelaine et de faïence, est abondante; l'argenterie est composée de deux flambeaux, une grande et une petite cafetière, un pot à crème, deux porte-huiles et des couverts.

La garde-robe de la défunte montre éloquemment les goûts de cette coquette bourgeoise, habituée dès son enfance au luxe vestimentaire de Saint-Malo: robes et jupes de soie cannelée ou brochée, de taffetas, de gourgouran, d'espagnolette, d'indienne, de siamoise, jupons de satin et de soie, mantelets de mousseline, de pelisses avec leurs mantelets, bas de soie, de laine et de coton, chemises en grande quantité, serre-tête, mouchoirs, bonnets, « coefes » de nuit et à nouer, fichus, colinettes, manchettes, dentelles à l'avenant... Toute cette somptueuse garde-robe fut vendue peu de temps après à des fripières. Mme Vatar possédait aussi trois bagues de brillants sur fond de cristal, une bague blanche portant un chiffre, une paire de panurge, deux paires de bracelets et un étui d'or.

Des sommes importantes en numéraire furent découvertes, pour un total de 32 242 l. mais aussi de nombreuses créances. Paul Vatar avait largement emprunté: 6 000 l. en 1771, 192 l. en 1777, 264 l. en 1780, 3 000 l. en 1791, 8 000 l. en 1792, dont la cause est peut-être à rechercher en partie dans les goûts somptuaires de son épouse.

Le matériel de l'imprimerie, comprenant à l'époque trois presses, fut estimé 5 050 l., les papiers blancs 4 222 l., le matériel à relier et les cartons 677 l. Le montant total de la fortune mobilière montant à 50 678 l. 11 s. 6 d. A quoi il convient d'ajouter la valeur de l'appartement de la rue Royale.

(76) A.D.I.V. L 1325, p. 38 et L 1327, p. 60, cités in: BRICAUD (Jean), *L'Administration du département d'Ille-et-Vilaine au début de la Révolution (1790-1791)*. Rennes, 1965, p. 250.

Somme toute, Paul Vatar avait réussi à refaire une honnête fortune (77). Pour payer les dettes laissées par leurs parents, Félicité, Félix et Joseph Marie furent contraints de vendre, outre la garde-robe, une partie des meubles et le matériel de reliure. Félicité prit la direction de l'imprimerie «sous le Temple de la loi», rachetant une grande partie des papiers blancs (78). Elle tint l'établissement jusqu'en 1803, époque de son mariage avec le futur baron Rapatel, où elle abandonna l'affaire à ses frères Félix et Joseph Marie.

La veuve Vatar et Bruté

L'unique fils de François Vatar, imprimeur du roi, et de Jeanne Marie Josephe Jehenne, dite Marie de La Fontaine, *Guillaume* Jean François, fut baptisé en Saint-Germain de Rennes le 24 septembre 1696. Orphelin à quatre ans, sa mère obtint pour lui la survivance de la charge paternelle et veilla à ce que le privilège d'imprimeur du roi reste bien dans sa famille. Lorsque Guillaume eut atteint l'âge requis pour exercer, un nouvel arrêt du Conseil du 23 mars 1719 décida que le nombre des imprimeurs rennais pourrait passer à cinq. Il reprit donc la maison paternelle, au coin du Palais, à l'enseigne de la *Palme d'or* (79). En 1757, il employait dix compagnons et un ouvrier, sans compter son fils qui dirigea l'imprimerie à partir de 1642. Son imprimerie possédait 3 presses roulantes, 58 casses, 10 casseaux, des assortiments de lettres de toutes tailles, une grande quantité d'écussons aux armes du roi, des gravures et des vignettes des meilleurs maîtres. Il renouvelait du reste tous les deux ans quelques-uns de ses caractères (80). En tant qu'imprimeur officiel, il produisit un grand nombre de pièces fort bien exécutées. Il imprima aussi de nombreux ouvrages, dont on peut citer une *Introduction à l'Écriture sainte* (1729), les *Coutumes générales des pays et duché de Bretagne* par Poullain du Parc en 3 volumes (1735-1748), les *Œuvres* d'Hévin en 2 volumes (1756) (81).

Syndic de la communauté des imprimeurs en 1728, il travaillait aussi pour la ville. En 1760, celle-ci lui devant 540 l. 14 s. pour des impressions pour le casernement, la milice, le prix de la viande, des ordonnances de

(77) 4 E dépôt Bitouzé, R.-M Laumailier, notaire à Rennes, 19-26 septembre 1792.

(78) *Ibid.*, partage des meubles et marchandises entre les trois enfants de la veuve Paul Vatar, 28-29 septembre 1792, vente des meubles de la succession, 1-4 octobre 1792, vente des papiers et ustensiles de reliure, 16 octobre 1792.

(79) LEPREUX, *op. cit.*, p. 120-121.

(80) A.D.I.V., C 1 462, procès-verbal de l'inspection du 29 octobre 1757.

(81) JAUSIONS, *op. cit.*, notice 98.

police et la fourniture de crayons, compas, papier, cire à cacheter, encre, canifs, grattoirs repassés, fils de couleur, plieurs de buis, cuvettes avec éponges, plumes fortes de Hollande, petits poinçons, cuvette et cornets de faïence (82). Il avait épousé en 1720 Jeanne Andrée Bourdais, demoiselle de Villejan, fille d'un conseiller du roi, lieutenant des monnayeurs de la Monnaie de Rennes, qui lui apportait 4000 l de dot avec les « habits et hardes » à son usage, le futur ne mettant que 1000 l. dans la communauté. Lorsque sa succession fut partagée entre ses trois enfants le 23 janvier 1775, elle atteignait la somme de 31511 l., tant de maisons, terres, métairies nobles et roturières qu'en fonds de librairie et d'imprimerie (83), soit moins de la moitié de celle de son cousin germain Joseph Vatar.

Outre deux filles mariées à des procureurs au Parlement, il laissait un fils, François Pierre, sieur de Jouannet (1721-1771). Il fit son apprentissage chez son père, tout en poursuivant des études de droit à Rennes. Licencié le 24 mars 1741, il fut reçu avocat au Parlement. Pourvu dès l'âge de 9 ans de la survivance de la charge paternelle, par lettres patentes du 4 juillet 1730, ce n'est que trente ans plus tard qu'il succéda à son père (84), et suivit une carrière toute semblable à la sienne, rythmée par les commandes officielles. En avril 1771, par exemple, il imprima pour l'Intendance de Bretagne 600 *État des questions à remplir pour les officiers proposés pour la garde-côte*, 300 *Observation générale sur l'état des différentes capitaineries*, 1000 *Commission des officiers du guet*, 400 *Livret pour la compagnie des officiers du guet* (85).

Il se querella en 1768 avec Paul Vatar à propos de l'*Almanach de Bretagne* qu'il imprimait et qu'il ne pouvait vendre le prix qu'il désirait à cause des *Tablettes historiques de Rennes* éditées par son cousin. De plus, celui-ci insérait sans en avoir le droit les listes des membres des États, du Parlement, du Présidial, des avocats et procureurs, de la Faculté de droit, et l'état militaire de la province. Lui seul, en tant qu'imprimeur du roi, pouvait éditer ces articles officiels (86).

Décédé le 22 novembre 1771 et inhumé le 24 en Saint-Germain, François Pierre Vatar de Jouannet laissait une veuve, Renée Jeanne Le Saulnier du Vauhello, épousée en 1760, issue d'une famille d'ancienne

(82) A.D.I.V., C 262, état des impressions et fournitures faites en 1760 par Guillaume Vatar sur ordre du maire et des échevins de Rennes.

(83) *Ibid.*, 4 E 525, Chassé, notaire à Rennes, contrat de mariage du 10 mars 1720.

(84) LEPREUX, *op. cit.*, p. 126.

(85) A.D.I.V., C 9.

(86) A.M.R., réponse de Paul Vatar aux objections de François Vatar à propos de ses *Tablettes historiques de Rennes*. A.D.I.V., C 1 465, lettre de François Vatar à l'intendant d'Agay, 7 décembre 1768.



Simon Gabriel Bruté de Rémur
+ 1786 (coll. particulière).



Mme Simon Bruté de Rémur
née Renée Jeanne Le Saulnier du Vauhello,
veuve de François-Pierre Vatar du Jouannet
(1736-1823) (coll. particulière).

bourgeoisie de Saint-Brieuc, parente des imprimeurs Prud'homme, qui allait poursuivre l'œuvre de son mari avec une énergie peu commune. C'était, en effet, «une femme d'une forte tête, comprenant bien le monde et ayant une grande expérience en matière d'affaires», aux dires de son fils Mgr Bruté de Rémur (87). Elle fut aidée dans sa tâche par un ami de la famille, qu'elle épousa d'ailleurs en 1778, Simon Guillaume Gabriel Bruté de Rémur, avocat au parlement, contrôleur des actes, receveur général des domaines et bois de la province de Bretagne et de ceux de S.A.S. Mgr le duc de Penthièvre et l'un des fermiers généraux des devoirs de Bretagne. Le contrat, signé le 13 février 1778, énumère les apports successifs: 15 000 l. environ pour le futur, produit d'une licitation d'une maison à Paris, tandis que la veuve Vatar apportait 194 587 l. 7 d., somme considérable, représentant la valeur de l'imprimerie et de la librairie de son feu mari. Il est intéressant de détailler l'inventaire qui en fut alors dressé, et qui donne une image exacte de la plus importante imprimerie rennaise, et peut-être même bretonne, de la fin du XVIII^e siècle (88).

L'établissement, qui était situé dans un angle du Parlement, employait neuf ouvriers, et deux apprentis en 1764 (89). Il possédait six presses, dont une grande, une presse à bras, une presse à rogner avec son banc et les ustensiles de relieur, seize jeux de caractères, 712 livres de lettres de fonte, de nombreux bois et cuivres gravés:

« Vignettes en bois et en cuivre

- 10 aux armes du roi, in-4^o en bois
- 12 autres in-4^o en bois
- 1 in-f^o en cuivre

Ecussons neufs en bois

- 2 armes du Parlement
- 2 aux armes de M. d'Aubeterre
- 1 Christ neuf

Ecussons en cuivre

- 2 aux armes de M. de Penthièvre
- 1 aux armes d'un commandant
- 1 aux armes de M. de La Bove
- 1 aux armes de feu M. le Président
- 1 aux armes du feu maire
- 2 passes partout

(87) BAILLEY, *op. cit.*, p. 289, et BRUTÉ de RÉMUR (Abbé Charles), *Vie de Mgr Bruté de Rémur*. Rennes-Paris, 1887, p. 3.

(88) A.D.I.V., 4 E dépôt Bourge, Guy-Marie-Richelot, notaire à Rennes, contrat de mariage du 13 février 1778.

(89) *Ibid.*, C 1 464, enquête sur les librairies et imprimeries de Bretagne, 1764.

Ecussons en bois

- 27 gravures aux armes de différents commandants
- 6 écussons au nom de Jésus
- 11 armes du roi presque usées
- 2 écussons de M. de La Bove
- 2 écussons aux armes de la Ville

Autres gravures

- 3 cavaliers séparés
- 4 fantassins séparés
- 1 planche de 21 dragons
- 1 planche de 7 cavaliers
- 1 planche de 14 fantassins
- 1 vieux cadre de billet de mort
- 1 cadre d'affiches de comédie, quelques autres gravures de nulle valeur».

L'ensemble de l'imprimerie étant estimée 7000 l.

L'inventaire de la librairie débute par la description des stocks importants d'ouvrages de droit sortis des presses de l'établissement, en particulier les œuvres de Poullain du Parc: 29950 exemplaires des 12 tomes des *Principes du droit français* (valeur: 52412 l. 10 s.), 5586 exemplaires du *Journal du Parlement* en 5 tomes (50274 l.), 154 de la *Grande coutume de Bretagne* en 3 volumes in-4°, tant en papier commun qu'en papier fin (5852 l.) 900 des *Observations sur Perchambault* (1575 l.). On peut y ajouter le *Recueil* de M. Potier de la Germondaye, le *Style du Palais*, les *Consultations* d'Hévin, les *Arrêts des paroisses*, la *Liste de MM. du Parlement*, les *Tables* d'Abeille, le *Bréviaire Laïc*, la *Journée chrétienne* latine et française, 156 exemplaires du *Dictionnaire breton*. La description des livres reliés occupe huit pages de l'inventaire. Il faut mentionner aussi les ouvrages de la bibliothèque de feu le premier président d'Amilly, achetée en bloc pour 4300 l., et dont il a été déjà vendu pour 2162 l.

Le dépouillement du grand livre permet de relever les noms de nombreux membres du Parlement et de personnalités qui ont un compte ouvert à la librairie: MM. d'Andigné de La Chasse, du Bourblanc, de Boisteilleul, de Farcy de Saint-Laurent, Poullain du Parc, du Pont d'Eschully, de Guerry, Le Gonidec de Traissan, Turin, Laënnec, de Trogoff, Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, Mme de Châteaugiron, sans oublier la ville de Rennes qui doit 1606 l. Les fermes de Saint-Malo sont redevables de 573 l. et les fournitures pour l'intendance sont montées à 5603 l. pour 1777.

En parcourant la liste des libraires devant de l'argent, on relève les noms des Rennais Audran, de Sene, Blouet, Robiquet, Blot de Quimper,

Derrain et Malassis de Brest, Hovius de Saint-Malo, Prud'homme de Saint-Brieuc, Guyon et Nicole de Morlaix, Despilly et Vatar fils de Nantes, Huart de Dinan, Galles et Moréforêt de Vannes, Meunier de La Bodinière de Fougères, Pontois de Lorient, Duval de Pontivy. La librairie devant en revanche de l'argent à ses collègues parisiens Bourgis, Bastier, Barbou, Le Breton, Périsset, Barye et Chassaingne, Delorme, Dessaint, Nyon, l'aîné, Durand, Kernapen, Pankouk, Brunet, Gueffier, Debure, Didot, Hansi, Duplain de Lyon et Lallemand de Rouen. Le total du passif (dettes aux libraires, à Poullain du Parc, aux enfants de la veuve Vatar pour la succession de leur grand-mère et de leur père) s'élevant à 51 480 l. 13 s., pour un actif de 246 067 l. 13 s. 7 d. Le mobilier, le linge et l'argenterie ayant été estimés 8 000 l.

Avant de se remarier, la veuve Vatar avait bien pris soin d'obtenir l'autorisation de poursuivre son activité par arrêt du Conseil du 26 août 1777, lequel prévoyait que son fils François René Bénit prendrait la suite. Les événements en décidèrent autrement (90).

Grâce à sa nouvelle union, elle avait obtenu un nouveau privilège, celui d'imprimeur de S.A.S. Mgr le duc de Penthièvre, dont Bruté de Rémur était le receveur général. Mais celui-ci, dont l'ambition était de devenir fermier général à Paris, aimait le luxe et la prodigalité. Il se servit de la fortune de sa femme pour donner des fêtes somptueuses, soit dans sa demeure rennaise, soit dans sa maison de campagne des Fricaudières — dite « Fricot » en famille — faubourg Saint-Hélier, aux députés, officiers et gentilshommes lors des tenues des États de la province. « Je me rappelle avoir vu jusqu'à cinq de nos évêques à sa table à la fois » rapporte Mgr Bruté (91).

Mais il aimait aussi la spéculation. A sa mort, survenue prématurément le 27 juin 1786 des suites d'une opération nécessitée par une chute de cheval, il laissait des affaires fort embrouillées, ayant cautionné des personnes insolvables pour plus d'un million. Pour sauver l'honneur de son nom, sa femme ne voulut pas renoncer à la succession et paya toutes les dettes.

La veuve Vatar et Bruté tint à doter confortablement ses filles: Yvonne Jeanne Vatar de Jouannet apporta, en 1782, 20 000 l. en avancement d'hoirie, à son époux Marc Mazois, négociant armateur à

(90) LEPREUX, *op. cit.*, p. 126-127.

(91) BAILLEY, *op. cit.*, p. 288, et LEMARIÉ (Charles), *Monseigneur Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux États-UNis (1834-1839)*. Paris, [1974].

Lorient (92). Jeanne Augustine eut 1 000 l. de rente annuelle lorsqu'elle convola en 1784 avec Antoine François Théodat Jausions, premier secrétaire de l'Intendance de Bretagne, lequel apportait 11 000 l. (93). La troisième fille, Marie Thérèse Perrine, reçut 20 000 l. à prendre sur la succession à échoir, en épousant en 1788 Pierre Jean Baptiste Pichot, sieur de La Mabilais, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Landerneau et examinateur des concours (94).

Comme beaucoup de membres de sa famille, la veuve Vatar et Bruté, sentant le vent tourner, n'hésita pas à exposer et à vendre dans sa boutique des papiers subversifs. Volney, ayant composé et imprimé lui-même *La Sentinelle du peuple* au château de Maurepas en 1788, l'apporta furtivement à la librairie Vatar « où elle était enlevée par d'avidés lecteurs ». Tout comme la veuve de Paul Vatar, elle s'empressa de soumissionner aux places d'imprimeur des tribunaux et de la Municipalité, et se disputait les marchés officiels avec ses cousins. Mais les événements se retournèrent contre elle : l'abolition des coutumes locales par la Constituante lui fit perdre 130 000 f. (95). Jouant double jeu, elle secourait les prêtres et en cachait dans plusieurs lieux (96). Elle fit d'ailleurs l'objet le 14 nivôse an II d'une perquisition pour vérifier si elle ne détenait pas des imprimés suspects (97).

Les régimes passèrent sans perturber l'activité de la veuve Vatar et Bruté qui, lors du retour des Bourbons, s'empressa de solliciter le rétablissement de son brevet d'imprimeur du roi. Ce titre, alors purement honorifique, était accordé aux imprimeurs travaillant pour le roi et pour l'État, exerçant depuis longtemps leur art avec distinction. Il lui fut octroyé en novembre 1814. Elle mourut à Rennes le 25 mai 1823, laissant derrière elle une importante œuvre typographique, et en particulier l'édition du premier journal rennais, les *Affiches de Rennes*, publié de la fin 1784 à mai 1781.

Sa succession aurait dû échoir à son fils François René Bénit Vatar-Jouannet (1765-1844). Celui-ci, licencié en droit de la Faculté de Rennes,

(92) A.D.I.V., 4 E dépôt Bourge, Guy-Marie-Richelot, notaire, contrat de mariage du 23 novembre 1782.

(93) *Ibid.*, contrat de mariage du 8 octobre 1784.

(94) *Ibid.*, 4 E dépôt Crespel, J.-F.-M. Pocquet, notaire à Rennes contrat de mariage du 17 février 1788.

(95) GAULMIER (J.). *Un grand témoin de la Révolution et de l'Empire : Volney*. Paris, 1959, p. 75, cité par LEMARIÉ, *op. cit.*

(96) BAILEY, *op. cit.*, p. 287.

(97) A.D.I.V., L 1 492.

suivit tout d'abord la carrière familiale en s'installant comme typographe à Paris, où il imprima le *Journal des hommes libres* de son cousin René Vatar. A la suite des démêlés de son dangereux parent avec la police, il s'installa à Bordeaux, puis à Périgueux, comme prote de l'imprimerie Dupont. Son goût pour l'histoire et l'archéologie le fit s'orienter vers le professorat et la recherche. Collectionneur fervent, il publia ses trouvailles dans le *Calendrier de la Dordogne*. Nommé professeur à Sarlat en 1815, il découvrit les grottes de Combe-Grenant et du Pey-de-l'Azé et la caverne de Badegoul. Conservateur de la bibliothèque de Bordeaux en 1830, il rédigea de nombreuses études savantes (98) et fut élu en 1833 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en qualité de correspondant. Poète à ses heures, il mérita le nom de *grand-père de la préhistoire* (99).

C'est la petite-fille de la veuve Vatar et Bruté, Augustine Julienne Jausions, dite M^{lle} Vatar-Jausions, qui hérita de son imprimerie, ayant reçu du préfet les attestations nécessaires de moralité et de bonnes dispositions politiques, son oncle Bruté s'étant désisté en sa faveur (100). A sa mort en 1836, elle transmit le flambeau à son frère Ambroise Jausions, bibliophile distingué et bibliographe de sa famille, qui vendit en 1847 l'établissement à François de Folligné pour se livrer tout à son aise à ses passions (101).

Vatar le Rouge

Julien Charles Vatar avait eu de sa femme Marie Françoise Julie Eon deux enfants. L'aînée, Marie-Charlotte Julienne, épousa en 1787 René Étienne Courné, professeur émérite du collège de Rennes, puis libraire en cette ville. Celui-ci fut le dernier Rennais à obtenir un brevet d'imprimeur, qui lui fut accordé par arrêt du Conseil le 22 mars 1790. Dans la requête qu'il présenta alors à cette fin, il exposa qu'il désirait seconder son beau-père dans un projet que celui-ci avait eu d'enseigner gratuitement à des enfants pauvres le métier d'ouvrier imprimeur. Élu député suppléant à la Convention, il ne siégea pas. Imprimeur de l'évêque consitutionnel Le

(98) *Larousse mensuel*, n° 364, juin 1937, p. 717, article de Joseph DURIEUX.

(99) *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. LXXIX, 1924, col. 91-95.

(100) A.D.I.V., 13 Ta.

(101) JAUSIONS, *op. cit.*, notices 126-127. F. de Folligné vendit l'imprimerie en 1853 à Félix Péalat. Alexis-Pierre Le Roy, imprimeur depuis 1846, racheta l'entreprise et y adjoignit une lithographie. Son fils Alphonse lui succéda de 1858 à 1893, date à laquelle il vendit à Francis Simon. Lui succédèrent en 1937 son fils Maurice, puis son petit-fils Aymerick Simon, de 1959 à 1981 (renseignements aimablement communiqués par M. A. Simon).

Coz, il fut l'un des trois rédacteurs et l'éditeur du *Bulletin de l'administration d'Ille-et-Vilaine*, qui prétendait combattre la crise montagnarde. Décrété d'arrestation par Carrier en octobre 1793, il put s'enfuir à temps et échapper ainsi à la guillotine, ses biens étant saisis. La Terreur passée, il devint président de l'administration du département en 1795. Il s'était associé à son beau-frère René Vatar dans la rédaction du *Journal des départements que celui-ci avait fondé* (102).

René Vatar, né en 1761, libraire à Rennes, professa tout d'abord les idées très orthodoxes. Fin 1784, il présenta aux États les *Étrennes bretonnes* fondées en 1751 par son grand-père Julien Jean, lesquelles concurrençaient sérieusement les *Tablettes historiques* de Nicolas Paul Vatar et l'*Almanach de Bretagne* de François Pierre Vatar. Il sollicitait la souscription perpétuelle des États, en la justifiant ainsi: «de tous les ouvrages patriotiques qui paroissent dans ce moment-ci, il est le seul à annoncer la mémorable délibération par laquelle il vient d'être arrêté que la province érigea à l'honneur de son Souverain un monument éternel de sa personne sacrée». Suit une vibrante dédicace:

«*Rex vivat! Regis proles, reginaque vivant! (...)*

Ludovicus XVI, rex christianissimus

Virtute senex, triginta tantum annos natus

Patre dilecto filius dilector»... (103).

Les *Étrennes* cessèrent de paraître en 1792. Il édita alors en l'an III un *Calendrier breton* qui ne vécut qu'une année.

Il fonda la *Correspondance de Bretagne*, qui prit en juillet 1790 le nom de *Journal des départements*. Cette feuille montagnarde, était composée en grande partie de comptes rendus et de lettres envoyés de Paris par les conventionnels d'Ille-et-Vilaine, avec en plus des nouvelles locales, rapportées sur un ton polémique. Son dernier numéro vit le jour le 27 novembre 1795.

Tout comme les autres Vatar, il recherchait avidement les impressions administratives révolutionnaires. Il fut cependant supplanté par la veuve Paul Vatar en 1790 pour la place d'imprimeur du district de Rennes et en 1798 par Robiquet pour celle du district de La Guerche, malgré ses idées radicales.

Franc-maçon, René Vatar se démarquait nettement du reste de sa

(102) Sur Courné, voir: KERVILER (René) *Bio-bibliographie bretonne*, t. 6. Rennes, 1899, p. 45; ROBINET (Docteur), *Dictionnaire histoire et biographie de la Révolution et de l'Empire*. Paris, s.d., p. 497; LEPREUX, *op. cit.*, p. 37-38; POCQUET du HAUT-JUSSÉ (Barthélémy), *Terreur et terroristes à Rennes: 1792-1795*. Mayenne, 1974.

(103) A.D.I.V., 2 Ev 2, cité dans: POCQUET du HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, p. 18-20.

famille par ses opinions extrémistes. Son propre père Julien Charles provoqua une descente de police chez lui en 1790, ayant voulu lui-même «déchirer la feuille et rompre la forme d'un journal que l'on avait peint à ses yeux sous de mauvaises couleurs». Dans nombre de familles, en effet, des fils patriotes avancés se dressaient contre leurs pères à propos des curés intrus (104). René Vatar fit signer une pétition contre les «prêtres séditeux» en juin 1792, en écrivant dans son *Journal des départements* que «ceux qui ne signeront pas sont pervers ou indifférents au salut du peuple» (105).

Il s'établit peu de temps après à Paris, où il fonda le 29 juin 1793 *Le Républicain : journal des hommes libres de tous les pays*, qui était imprimé par son lointain cousin François Vatar-Jouannet. Imprimeur du comité de Salut Public de Paris du 9 nivôse en II à sa radiation le 19 nivôse an III, il passa dans l'opposition. Son *Journal des hommes libres* fut supprimé douze fois. Compris dans la proscription qui suivit l'explosion de la machine infernale, il fut arrêté malgré son innocence et envoyé à l'île d'Oléron pour «opinions et manœuvres séditeuses». Il y resta un an et fut envoyé à Cayenne, où il devint négociant et juge-auditeur au tribunal de première instance. Il y mourut en 1835 (106).

Les XIX^e et XX^e siècles

Peu de temps après son mariage, Félicité Vatar abandonna l'imprimerie familiale à ses deux frères cadets Félix et Joseph Marie. Elle était toujours logée dans le Palais de justice. De 1803 à 1811 ils furent associés sous le nom de «Vatar frères». On peut noter, sortis de leurs presses, un *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français* en 1806, in-8° imprimé dans une dépendance de leur entreprise, installée au 8 de la rue de la République (*olim*, Saint-François, *nunc* Hoche), dans un ancien bâtiment du couvent des Cordeliers, loué par M. Couïarde, leur beau-père (107).

En 1811, Félix Vatar abandonna l'association avec son frère pour se consacrer uniquement à la carrière juridique, qu'il termina brillamment comme doyen de la Faculté de droit de Rennes et chevalier de la Légion

(104) BRICAUD, *op. cit.*, p. 250, 260, 501.

(105) POCQUET du HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, p. 27-28.

(106) VATEL (Charles), *Charlotte Corday et les Girondins : pièces classées et annotées*. Paris, 1864-1872, 3 vol. avec album, passages reproduits dans les papiers de Frédéric SAULNIER, B.M.R.

(107) JAUSIONS, *op. cit.*

d'honneur. De son mariage avec Marie Jeanne Cotiarde, il laissa un fils, Paul, conseiller à la cour d'appel de Rennes, auteur de la branche de Mont-Rive.

Après avoir fait l'École des Ponts-et-Chaussées de Bretagne et travaillé quelque temps au Trésor, Joseph-Marie Vatar (1780-1865) obtint le brevet de libraire à Rennes le 15 novembre 1824, sur la démission de sa cousine germaine Suzanne Vatar de La Mabilais, le préfet ayant attesté ses



Joseph-Marie Vatar
(1780-1865)
(coll. particulière).

connaissances en littérature et son attachement au gouvernement (108). Comme la plupart des membres de sa famille, il était fort cultivé et ses préoccupations variées. C'est ainsi qu'il écrivit en 1825 un petit ouvrage scientifique dont l'introduction permet de mesurer l'élégance de son style et son talent poétique: *Vingt questions sur le cercle résolues de la manière la plus courte, la plus simple et la plus exacte*. En 1842, il publia une *Nouvelle explication des 1^{er}, 2^e, et 9^e versets de la Genèse*.

Son œuvre typographique fut variée. Il s'attacha à poursuivre la publication des *Tablettes de Rennes et du département d'Ille-et-Vilaine*, suite des *Tablettes historiques* fondées par son père Nicolas Paul. Il en adressa en 1811 les épreuves au général baron de Pommereul, directeur général de l'imprimerie et de la librairie, qui lui écrivit: «le calendrier est à refaire en entier. Beaucoup de fêtes supprimées y sont désignées d'une manière particulière. La fête de saint Napoléon n'y est pas indiquée en lettres majuscules, et vous avez omis de rappeler au 1^{er} dimanche de décembre l'anniversaire du couronnement». Il imprima les cinq premiers tomes du *Droit civil français* de Toullier en 1811-1812 avec lequel il eut de nombreux démêlés en raison de la lenteur du travail. Vatar contrairement à ses engagements, n'imprimait même pas les trois feuillets minimum prévus par semaine, et arrêtait la composition dès qu'autre chose se présentait. Il employait des caractères trop usés au gré du juriconsulte qui, après des assignations d'huissier et des interventions auprès de Félix Vatar, changea d'imprimeur pour les tomes 6 à 10 de son ouvrage, qui furent confiés à l'atelier de Cousin-Danelle de 1814 à 1822. On lui doit aussi la réalisation des ouvrages d'A. Baron du Taya: *Opuscules bretons* (1855), *Brocéliande, ses chevaliers et quelques mystères* (1839), *Le Roi Audren et Monseigneur Saint Yves* (1841), *l'Histoire de Rennes* d'Émile Ducrest de Villeneuve et Dominique Maillet (1845), les *Psaumes de David*, traduits par le chanoine Latouche (1845), *l'Histoire ecclésiastique de Bretagne* de l'abbé Deric (réimpression en deux volumes, 1847), les *Poèmes des bardes bretons du VI^e siècle* par Théodore Hersart de La Villemarqué (1850), *Le Siège de Rennes en 1356* par J. Hodouin (1853), ouvrages bien imprimés, dont la qualité vaut celles des éditions parisiennes de la même époque.

Vers 1850, l'activité de l'imprimerie, qui était assez médiocre depuis la Révolution, se développa grâce à son fils Hippolyte (1808-1893), qui remplaça peu à peu son père, tout occupé à la gestion d'une banque qu'il avait établie 8 rue Saint-François. Profitant du renouveau liturgique qui s'opérait alors dans toute la France par l'adoption du rite romain, l'imprimerie Vatar se spécialisa dans l'impression des ouvrages religieux, et plus particulièrement de chant grégorien, ce qui nécessitait un bon équipement technique. Mgr Brossay Saint-Marc, son neveu par alliance, ayant offert

(108) A.D.I.V., 13 Ta.

en 1855 à Pie IX le *Graduel* et le *Vespéral* romains grand in-f° qu'il venait d'imprimer, et auquel il ajoutera l'*Antiphonaire*, le pape lui répondit le 18 avril: «vous nous avez signalé le zèle avec lequel (Joseph Marie Vatar) a répondu à votre sollicitude pour le rétablissement de la liturgie romaine dans votre diocèse (...) nous vous prions de l'assurer de notre paternelle tendresse, d'autant qu'il s'efforce de plus en plus de bien mériter de vous, de l'église de Rennes et des autres églises de Bretagne». Cette même année 1855, la collection des ouvrages liturgiques de la maison Vatar ayant été présentée à l'exposition universelle, obtint une médaille. Ces livres liturgiques, et plus particulièrement de chant, furent adoptés par les diocèses de Rennes, Nantes, Saint-Brieuc, Vannes, mais aussi d'Amiens, Angers, Angoulême, La Rochelle, Luçon, Nîmes, Orléans, Tours, Valence et Versailles. Le nom de Vatar redevenait connu dans toute la France et même à l'étranger. Ce beau résultat étant surtout dû à son fils, Joseph Marie Vatar lui céda son brevet d'imprimeur le 20 mai 1856 (109).

Le 17 prairial an XII (6 juin 1804) Joseph Marie Vatar avait épousé à Rennes Thérèse Rose Couarde, fille d'un négociant en draps et soies, ancien juge-consul et échevin de la ville. Elle apportait une rente de 800 f. par an à son époux qui lui donnait la jouissance viagère de son appartement au 1^{er} étage de la maison à l'encoignure de la rue de la République et de la place de l'Égalité (*nunc* du Palais). On peut voir une preuve de l'affection qu'ils se portaient dans la donation qu'ils se firent de tous leurs biens meubles (110). Cinq enfants naquirent de leur union. L'aîné, Félix (1805-1887), fut fabricant de cire et blanchisseur de toiles et de fils, le benjamin, Joseph (1815-1879) fut banquier à la suite de son père, en association avec son neveu Joseph Torquat.

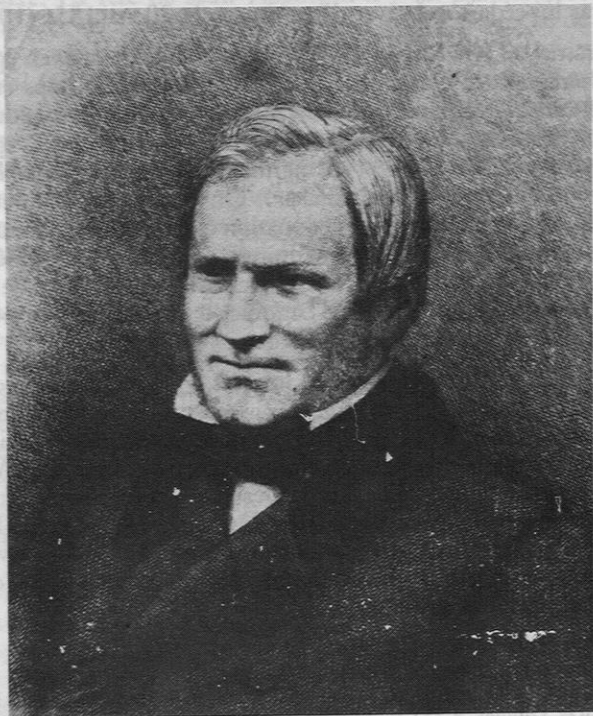
Le troisième enfant, Hippolyte, licencié en droit, reçu avocat à la cour d'appel de Rennes le 4 janvier 1832, se sentit de bonne heure attiré par les livres et entra le 11 mai 1831 comme sous-bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Rennes, alors dirigée par Dominique Maillet. Il était le troisième de sa famille à travailler dans cet établissement, après son cousin germain Auguste Vatar, décédé accidentellement en 1828, et son oncle Félix Vatar, nommé bibliothécaire en chef le 27 novembre 1823 en remplacement de Félix Bodin, décédé, poste qu'il n'occupa d'ailleurs que quelques mois.

(109) LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 16, 26, 30. Pour les correspondances avec le baron de Pommereul et Toullier, A.D.I.V. 2 Ev2. Une photo de Joseph Vatar a été reproduite in ORAIN (A.), *Historique de la caisse d'épargne et de prévoyance de Rennes*. Rennes, 1938, face à la p. 50. Une notice nécrologique lui est consacrée dans *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, n° 48, 7 octobre 1865, p. 577.

(110) A.D.I.V., 4 E dépôt Bitouzé, Laumailier, notaire à Rennes, contrat de mariage du 16 prairial an XII.

Hippolyte Vatar prit une part active à la publication en 1837 de la *Description des manuscrits de la bibliothèque de Rennes* par Mailliet, auquel il succéda comme bibliothécaire en chef le 12 avril 1848. Il s'attacha à compléter les collections bretonnes, jusqu'au jour où un désaccord naquit entre lui et le maire, au sujet de l'extension de la durée d'ouverture au public. Révoqué le 10 janvier 1855, il reçut les éloges du conseil municipal pour son zèle le 15 février!

Il allait maintenant avoir le loisir de consacrer toute son énergie à la renaissance de la maison Vatar. Il sut, en quelques années, se faire un nom parmi les éditeurs de chant liturgique, avec l'aide de spécialistes tels que Théodore Nisard (l'abbé Normand) et Florent-Rémy Mouly. Il com-



Hippolyte Vatar
(1808-1893)

Gravure sur cuivre réalisée en 1894
par H. Dubouchet d'après une photographie
(coll. particulière).

mença par publier en 1856 une *Revue musicale* et des *Études sur la restauration du chant grégorien en France au XIX^e siècle* par Nisard. En 1879 il donna un *Manuel du choriste*. Son œuvre principale reste l'édition en trois formats, in-f^o, in-8^o et in-16^o, du chant grégorien. Il y ajouta plus tard un *Psautier*, des *Petites heures*, un *Missel*, un *Bréviaire*, un *Rituel*, ainsi que des ouvrages liturgiques qui lui furent commandés par dom Guéranger, abbé de Solesmes. Il eut même à batailler avec l'éditeur Pustet de Ratisbonne, protégé par une commission romaine. En 1863, il avait fondé *La Semaine religieuse de Rennes* avec Arthur de La Borderie et Léon Philouze, qui devint l'organe officiel de l'archevêché, dont il était l'imprimeur.

Mais ses travaux ne se limitaient pas au domaine religieux. Qu'on en juge: il donna une réimpression en fac-similé des *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne* du P. Toussaint de Saint-Luc en 1858, un *Essai sur la littérature et les mœurs au commencement du XVII^e siècle* par F. Robidou, la même année, *Les Francs et leur origine* par Moët de La Forte-Maison en 1867, et enfin une *Histoire du culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Rennes* par dom Plaine en 1872, dont le stock fut presque entièrement détruit par l'incendie de son imprimerie en 1875. Il y perdit une belle collection de caractères typographiques et une partie de ses livres. Il installa alors son atelier au 7 de la rue des Francs-Bourgeois, dans un immeuble qui avait abrité les chais de son beau-père.

Ses goûts personnels le portaient vers l'archéologie. Il dirigea en 1847 les fouilles de l'enceinte gallo-romaine de Rennes et en imprima le rapport sous le titre: *Enceinte romaine de la ville de Rennes*. Il donna en 1853 la notice sur la paroisse de Maxent dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, ainsi qu'une note sur une inscription funéraire romaine encastée dans un pilier de l'église de Corseul (111).

Il épousa à Rennes le 11 novembre 1843 Adelaïde Pongéard, fille d'Emmanuel Pongéard, maire de Rennes, député, président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Il apportait la maison du Petit-Mont, 8, rue Saint-François, qu'il venait d'acquérir, en face de l'imprimerie de son père, plus 30000 f. en diverses valeurs mobilières, ainsi qu'une rente de 1000 f. donnée par ses parents. L'épouse recevait une rente de 1000 f. 12000 f. de dot et 3000 f. d'effets mobiliers divers (112).

Son fils Hippolyte Marie (1847-1923) continua son œuvre. En tant

(111) LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 18-30. Le texte de La Borderie fut imprimé en tiré-à-part grâce à Hippolyte II Vatar qui y joignit les études réalisées par son père, ainsi qu'un portrait de celui-ci, gravé sur cuivre d'après une photographie, que nous reproduisons ici. La mort d'Hippolyte Vatar fut annoncée dans *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, 29^e année, n^o 47, 2 septembre 1893.

(112) A.D.I.V., 4 E dépôt Bitouzé, Laumailer notaire à Rennes contrat de mariage du 29 septembre 1843.

qu'imprimeur de l'archevêché, il poursuivit l'impression de *La Semaine religieuse* et de plusieurs bulletins paroissiaux, de missels et d'ouvrages liturgiques. L'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de La Borderie et de Barthélemy Pocquet sortit de ses presses de 1896 à 1914, ainsi que l'*Histoire des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand, réimpression des éditions de 1659 et de 1680 faites par Jean Vatar et sa veuve, ainsi que de nombreuses études historiques et archéologiques. Maire de Saint-Jacques-de-la-Lande de 1900 à sa mort survenue en 1923, il avait eu de son mariage avec sa cousine germaine Emma Étienne deux jumeaux : Hippolyte, mort à l'hôpital militaire de Rennes en 1918, et Godefroy Vatar (1898-1982), qui fut le dernier imprimeur de la famille. Succédant à son père en 1923, il possédait sept linotypes, un atelier de reliure et une librairie et employait une vingtaine de personnes (113). La crise de 1929 le contraignit à vendre en février de l'année suivante son entreprise à H. Riou-Reuzé, mettant ainsi un terme à trois siècles d'imprimerie à Rennes.

*

**

La famille Vatar «est la plus remarquable de toutes celles qui ont exercé l'art sublime (de la typographie) dans la presque île armoricaine : elle tient la première place dans cette province par le nombre d'artisans qu'elle a donnés à l'industrie du livre et par la haute culture intellectuelle de beaucoup d'entre eux ; elle jette également un vif éclat, jusque bien avant dans le XIX^e siècle, par la correction et la beauté typographique de la plupart des productions sorties des presses de ses divers membres. Après avoir accaparé, dès la fin du XVII^e siècle, la majorité des places d'imprimeurs réservées à la ville de Rennes, les Vatar se repandirent de là à Nantes, à Paris et à Lyon, laissant partout de vivants témoignages de la vigueur de leur race» (114).

Ainsi s'exprimait Georges Lepreux, qui consacra en 1913 d'excellentes pages aux Vatar, qui rectifient bien souvent celles de La Borderie. Après l'évocation de leur longue activité, on peut souligner l'extraordinaire permanence professionnelle de cette famille pendant trois siècles. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à la génération des arrière-petits-enfants de Jean Vatar, neuf sont libraires ou imprimeurs. C'est sans doute eux qui réalisèrent les tirages les plus importants de la province avec les différentes éditions des ouvrages de Poullain du Parc (10 à 15 000 exemplaires ?). Leurs relations avec leurs confrères de Bretagne, de Paris et

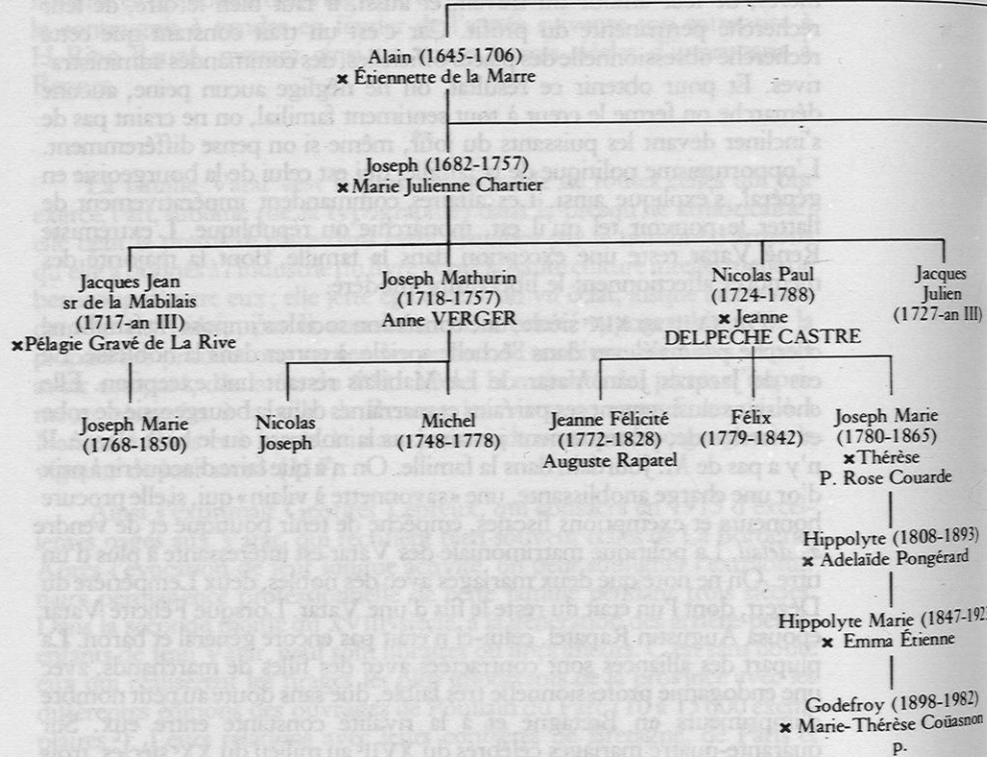
(113) Nous tenons à remercier Mme Godefroy Vatar qui nous a rapporté ses souvenirs des dernières années de l'imprimerie Vatar. La mort d'Hypolyte II Vatar fut annoncée dans *La semaine religieuse de Rennes*, 59^e année, n° 40, 6 octobre 1923, p. 629-630.

(114) LEPREUX, *op. cit.*, p. 110.

d'ailleurs montrent éloquentement qu'on a ici affaire à des imprimeurs dont l'envergure dépasse le cadre étroit de la province, sans toutefois égaler leurs grands collègues parisiens.

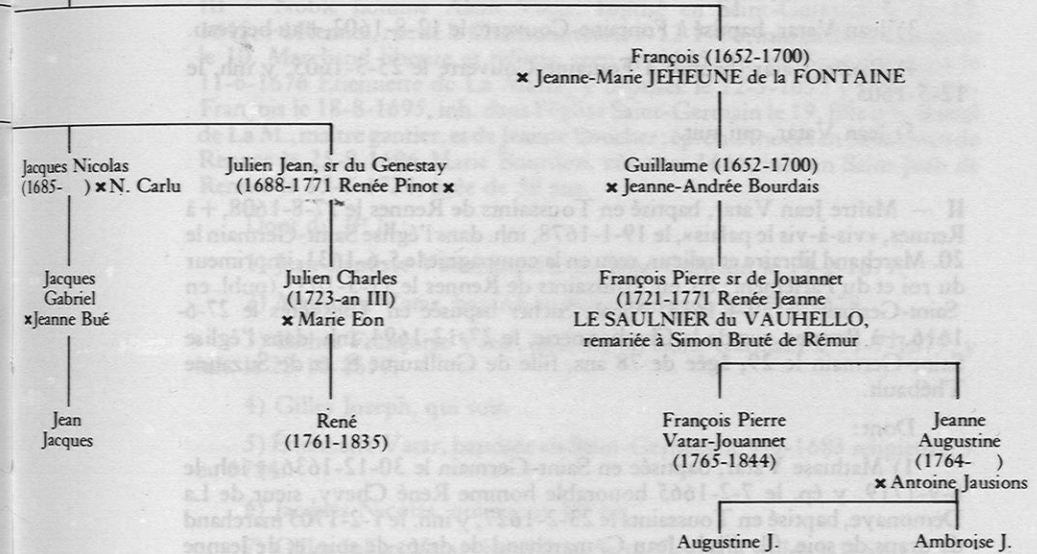
La famille Vatar est un exemple parfait de ce que pouvait représenter un clan familial sous l'Ancien Régime, avec ses intérêts étroitement imbriqués, et ses divisions, parfois graves comme on l'a vu. Contrairement à d'autres classes sociales, les femmes tiennent une grande place dans ce type de famille. Ce sont souvent des femmes initiées dès leur plus jeune âge aux affaires, dont le caractère solidement trempé permettra de poursuivre l'activité de l'atelier une fois veuves, en attendant de passer les rênes à leur fils, dont elles défendront avec passion les monopoles et les privilèges, chèrement acquis. Les filles hériteront aussi du caractère de leurs mères, de leur amour du travail, et aussi, il faut bien le dire, de leur recherche permanente du profit. Car c'est un trait constant que cette recherche obsessionnelle des places officielles, des commandes administratives. Et pour obtenir ce résultat, on ne néglige aucun peine, aucune démarche on ferme le cœur à tout sentiment familial, on ne craint pas de s'incliner devant les puissants du jour, même si on pense différemment. L'opportunisme politique de la famille, qui est celui de la bourgeoisie en général, s'explique ainsi. Les affaires commandent impérativement de flatter le pouvoir tel qu'il est, monarchie ou république. L'extrémiste René Vatar reste une exception dans la famille, dont la majorité des membres affectionnent le libéralisme modéré.

Du XVII^e au XIX^e siècle, une constellation sociale s'impose : la famille ne cherche pas à s'élever dans l'échelle sociale, à entrer dans la noblesse. Le cas de Jacques Jean Vatar de La Mabilais restant une exception. Elle choisit exclusivement ses parrains et marraines dans la bourgeoisie de robe et marchande, pratiquement jamais dans la noblesse ou le haut clergé. Il n'y a pas de M. Jourdain dans la famille. On n'a que faire d'acquérir à prix d'or une charge anoblissante, une « savonnette à vilain » qui, si elle procure honneurs et exemptions fiscales, empêche de tenir boutique et de vendre *au détail*. La politique matrimoniale des Vatar est intéressante à plus d'un titre. On ne note que deux mariages avec des nobles, deux Lempérière du Désert, dont l'un était du reste le fils d'une Vatar. Lorsque Félicité Vatar épousa Augustin Rapatel, celui-ci n'était pas encore général et baron. La plupart des alliances sont contractées avec des filles de marchands, avec une endogamie professionnelle très faible, due sans doute au petit nombre d'imprimeurs en Bretagne et à la rivalité constante entre eux. Sur quarante-quatre mariages célébrés du XVII^e au milieu du XX^e siècles, trois seulement le sont avec des imprimeurs-libraires ou filles d'imprimeurs. Ces Vatar ont de tous temps occupé une situation prépondérante au sein de la grande bourgeoisie négociante de Rennes. L'abondance de leurs productions typographiques a fait la juste renommée de cette dynastie, véritable fleuron de la culture bretonne.



Les Vatar, imprimeurs et libraires

Jean VATAR (1608-1678)
x Nicole SACHER



Sur ce tableau ne figurent que les Vatar qui furent imprimeurs et/ou libraires à Rennes, Nantes, Paris et Lyon. Les noms des femmes en majuscules indiquent celles qui ont exercé des activités après leurs maris.

Généalogie de la famille Vatar (115)

I — Maître Luc Vatar, inh. dans l'église Toussaints de Rennes, «devant Notre-Dame», le 31-7-1609, maître peintre à Angers, à Fontaine-Couverte (Mayenne) puis à Rennes; ép. 1) Savine Perat, demeurant avec son mari à Angers. ép. 2) à Fontaine-Couverte Guillemine Le Moulmier alias Guillemette Meusnier, née à La Guimardière en Fontaine-Couverte.

Dont du 2^e lit:

- 1) Julienne Vatar, baptisée à Fontaine-Couverte le 4-8-1599, y inh. le 15-2-1601.
- 2) Jean Vatar, baptisé à Fontaine-Couverte le 6-2-1601 + au berceau.
- 3) Jean Vatar, baptisé à Fontaine-Couverte le 12-8-1602, + au berceau.
- 4) Pierre Vatar, baptisé à Fontaine-Couverte le 25-3-1605, y inh. le 12-5-1605.
- 5) Jean Vatar, qui suit.

II — Maître Jean Vatar, baptisé en Toussaints de Rennes le 27-8-1608, + à Rennes, «vis-à-vis le palais», le 19-1-1678, inh. dans l'église Saint-Germain le 20. Marchand libraire et relieur, reçu en la compagnie le 5-6-1631, imprimeur du roi et du Parlement: ép. en Toussaints de Rennes le 12-5-1635 (publ. en Saint-Germain le 29-4-1635) Nicole Sacher baptisée en Toussaints le 27-6-1616, + à Rennes, rue de la Charbonnerie, le 27-12-1694, inh. dans l'église Saint-Germain le 29, âgée de 78 ans, fille de Guillaume S. et de Suzanne Thébault.

Dont:

- 1) Mathiase Vatar, baptisée en Saint-Germain le 30-12-1636, y inh. le 8-9-1719, y ép. le 7-2-1665 honorable homme René Chevy, sieur de La Demonaye, baptisé en Toussaints le 23-2-1627, y inh. le 1-2-1703 marchand de draps de soie, fils d'h.h. Jean C. marchand de draps de soie, et de Jeanne Symon; ep. 2) N. Le Febvre, libraire à Paris, dont post..
- 2) Marguerite Vatar, baptisée en Saint-Germain le 25-1-1638 inh. dans la chapelle Saint-Martin de l'église Saint-Germain le 30-3-1641.
- 3) Messire Guillaume Vatar, baptisé en Saint-Germain le 16-10-1639, + à Paris le 8-3-1708, prêtre habitué à Saint-Germain en 1665 puis à Saint-Paul de Paris.
- 4) Messire René Vatar, baptisé en Saint-Germain le 23-4-1641, prêtre habitué à Saint-Germain puis curé de Saint-Eustache de Paris.

(115) Cette généalogie a pu être dressée grâce à l'actif concours de Bernard Lebeau, membre du Cercle généalogique rennais.

- 5) Louis Vatar, né le 1-8-1644, baptisé en Saint-Germain le 23-4-1641, + en nourrice, inh. à la Chapelle-des-Fougeretz le 14-8-1645.
- 6) Alain, qui suivra.
- 7) Roch Vatar, baptisé, en Saint-Germain le 29-8-1647.
- 8) Jean Vatar, baptisé en Saint-Germain le 24-4-1649, + en nourrice, inh. à Acigné le 23-7-1649.
- 9) François, qui suivra III bis.
- 10) Françoise Vatar, baptisé en Saint-Germain le 31-12-1653.

III — Noble homme Alain Vatar, baptisé en Saint-Germain le 13-12-1645, + à Rennes, rue de la Charbonnerie le 9-12-1706, inh. en Saint-Germain le 10. Marchand libraire et relieur, reçu en 1675; ép. en Saint-Germain le 11-6-1676 Étiennette de La Marre, y baptisée le 12-5-1653 y + rue Saint-François le 18-8-1695, inh. dans l'église Saint-Germain le 19, fille d'h. Raoul de La M., maître gantier, et de Jeanne Boucher; ép. en 2^e noces en Saint-Jean de Rennes le 25-8-1696 Marie Bourdon, née vers 1666, inh. en Saint-Jean de Rennes le 15-1-1724, âgée de 58 ans.

Dont du 1^{er} lit :

- 1) Jean-Baptiste Vatar, baptisé en Saint-Germain le 19-2-1677.
 - 2) Mathurin Vatar, baptisé en Saint-Germain le 17-1-1678.
 - 3) Esther Françoise Vatar, baptisée en Saint-Germain le 31-7-1679, y inh. le 22-10-1679.
 - 4) Gilles Joseph, qui suit.
 - 5) Étiennette Vatar, baptisée en Saint-Germain le 9-4-1683 religieuse, + en 1754.
 - 6) Jacques Nicolas, qui suivra IV bis.
 - 7) Gilles Julien Vatar, baptisé en Saint-Germain le 14-3-1686.
 - 8) Julienne Vatar, baptisée en Saint-Germain le 13-3-1687, + à La Mabilais le 1-3-1770, inh. en Toussaints de Rennes le 2, religieuse.
 - 9) Julien Jean, qui suivra IV ter.
 - 10) Mathurin René Vatar, baptisé en Saint-Germain le 26-3-1691, y + le 4-2-1695, y inh. le 5.
 - 11) Jean Jacques Vatar, baptisé en Saint-Germain le 28-6-1692.
- Du 2^e lit :
- 12) Ursule Mathiase Françoise Vatar, baptisée en Saint-Germain le 21-10-1697.
 - 13) François Vatar, baptisé en Saint-Germain le 18-6-1699.

IV — Noble homme Gilles *Joseph* Vatar, né le 3-3-1682, baptisé le même jour en Saint-Germain, y + en sa maison place du Palais le 5-4-1757, y inh. dans le cimetière, sous le reliquaire, le 7. Marchand libraire et relieur, reçu en 1718, imprimeur des États de Bretagne, de Mgr l'évêque, du collège et de la ferme des devoirs, trésorier de la paroisse Saint-Germain; ép. en Toussaints de Rennes le 16-1-1712 Marie Julienne Chartier y baptisée le 30-3-1693, inh. en Saint-Germain le 13-11-1733, fille de maître Toussaint C et de Mathurine Cocquau.

Dont:

- 1) Toussaint Joseph Vatar, baptisé en Saint-Germain le 15-12-1712.
- 2) Julien Anne Vatar, baptisé en Saint-Germain le 26-11-1713.
- 3) Bonne Joachinne Vatar, baptisée en Saint-Germain le 7-7-1715, y inh. le 22-11-1776, y ép. le 22-11-1740 messire *Pierre* Joseph de Lempérière, chevalier, seigneur du Désert, chef de nom et d'armes né à Orval, évêché de Coutances, inh. en la chapelle du Reliquaire de Saint-Germain le 17-10-1779, âgé de 71 ans 2 mois, fils de feu écuyer Michel de L., sieur du Mesnil, et de Catherine Lansot, dont post.
- 4) Jacques Jean, auteur de la branche de La Mabilais, qui suivra.
- 5) Joseph Mathurin, qui suivra V bis.
- 6) Jérôme René Vatar, né le 6-6-1719, baptisé en Saint-Germain le même jour.
- 7) Messire Jean Marie Vatar, né le 6-7-1720, baptisé en Saint-Germain le 7, Chanoine régulier, prieur curé de La Mancelière, au diocèse d'Avranches.
- 8) Julienne *Marie* dite Marion Vatar, baptisée, en Saint-Germain le 8-2-1722. Libraire des États de Bretagne, de Mgr l'évêque, du collège, + à Rennes le 27 fructidor an XIII. Sans alliance.
- 9) Messire Jean-François Vatar, dit l'abbé Vatar, né le 20-5-1723, baptisé en Saint-Germain le même jour, testé devant Duclos notaire à Rennes le 9-12-1776 + à Rennes, rue du Four du Chapitre, inh. en Saint-Étienne le 19-12-1776. Clerc tonsuré de l'Oratoire de Nantes.
- 10) Nicolas Paul, qui suivra V ter.
- 11) *Pélagie* Modeste Vatar, baptisée en Saint-Germain le 17-11-1725, + à Rennes, rue Royale, le 7-2-1817. Libraire avec sa sœur Marie. Sans alliance.
- 12) Noble homme Jacques Julien Vatar, écuyer, baptisé en Saint-Germain le 17-3-1727, + en mai 1777. Libraire à Rennes, à Paris et à Lyon, huissier de Mme la Dauphine; ép. 1) Françoise Delaroche, dont 10 enfants; ép. 2) la veuve Hilanais de La Thébaudière, dont:
 - 1) Aimé Vatar, guillotiné à Lyon en frimaire an II (septembre 1793) imprimeur à Lyon.
 - 2) Victor Vatar, guillotiné à Lyon en frimaire en II.
- 13) Georgine Anne Mathurine Vatar, baptisée en Saint-Germain le 9-6-1728, y inh. le 28-6-1728.

14) Marie Joséphe Vatar, née en 1729.

15) Maurice Étienne, sieur des Aubiez, baptisé en Saint-Germain le 21-5-1731, + à Rennes en 18.. Négociant à Paris, où il fit de mauvaises affaires. Voyagea ensuite en Europe. Auteur d'un ouvrage d'économie politique: *Le Bonheur public ou Moyen d'acquitter la dette nationale de l'Angleterre...* Londres, 1780-1782, 3 vol. ép à Paris N. Lalet, fille de l'intendant de M. Le Voyer d'Argenson.

Dont: Maurice Vatar Desaubiez.

16) Esprit Bon Jacques Vatar, né le 6-11-1733, baptisé en Saint-Germain le 7.

V — Noble homme maître Jacques Jean Vatar, sieur de La Mabilais, né le 17-7-1717, baptisé en Saint-Germain le 18, y+, Vau Saint-Germain le 13 brumaire an III (3-11-1794). Docteur en droit de l'Université de Paris, avocat au Parlement de Paris, marchand libraire puis conseiller du roi, greffier en chef à la 2^e chambre des enquêtes du Parlement de Bretagne, pourvu le 18-1-1764; ép. en Saint-Pierre de Vannes le 21-11-1747 Pélagie Gravé de La Rive, née à Vannes vers 1732, + Vitré le 19-3-1811, fille de noble homme Charles Yves G., sieur de La R., négociant, et de Jeanne-Louise-Marguerite Mercier.

Dont:

1) Louise Joséphe Pélagie Vatar, née le 10-10-1748, baptisée en Saint-Germain le 11 inh. dans l'église Saint-Étienne le 3-12-1749.

2) Anonyme Vatar, né le 6-1-1750, ondoyé en Saint-Germain le même jour, + le 10-6-1750, inh. dans l'église Saint-Étienne le 11.

3) Thérèse Pélagie Perrine Vatar, demoiselle de La Mabilais, née le 17-1-1751, baptisée en Saint-Germain le même jour, y ép. le 29-1-1771 noble maître François Toussaint Louis Le Noir de Québriac, né le 22-3-1745, baptisé en Saint-Sauveur de Rennes le même jour, avocat en parlement, conseiller du roi et son président des traites, alloué et procureur civil et criminel, auditeur des comptes de la sénéchaussée royale de Saint-Brieuc, fils de n.h. Louis Joseph Le N., contrôleur des fermes générales du roi à Rennes, et de feue Jeanne Marye. Dont post.

4) Charles Bon Jacques Vatar, né le 28-5-1752, baptisé en Saint-Germain le 29, inh. en Saint-Laurent de Rennes le 28-10-1752.

5) Marie Jeanne Madeleine Vatar, née le 22-7-1753, baptisée en Saint-Germain le même jour, inh. en Toussaints de Rennes le 5-11-1766.

6) Pélagie Julienne Vatar, née le 26-10-1754, baptisée en Saint-Germain le même jour, inh. en Saint-Jean de Rennes le 25-3-1756.

7) Marie Jeanne Pauline Vatar de La Mabilais née le 20-8-1756, baptisée en Toussaints le même jour, y ép. le 3-6-1773 noble homme François Joseph Yves Robinot, sieur de La Lande, baptisé à Erquy le 27-4-1746, négociant à Saint-Brieuc, fils de feu n.h. Augustin R, sieur de La L., négociant, et de Françoise Pauline Robert. Dont post.

8) Françoise Vatar de La Mabilais, née le 24-9-1757, baptisée en Saint-Germain le 25, ép. en Saint-Sauveur de Rennes le 23-4-1782 noble maître Charles Louis Gérard de La Préverie, né et baptisé à Pontchâteau, diocèse de Nantes, le 4-4-1743, domicilié à Campbon, avocat en Parlement, subdélégué de l'intendance au département de Pontchâteau, fils de noble maître Roland G., avocat en Parlement, sénéchal du duché de Coislin au siège de la baronnie de Ponchâteau, et de Françoise Le Mauff, dont post.

9) Perrine Jeanne Pélagie Vatar de La Mabilais, née le 4-2-1760, baptisée en Saint-Germain le même jour, + le 17-8-1784, inh. en Saint-Pierre-en-Saint-Georges de Rennes le 18, ép. en Saint-Sauveur le 4-11-1783 noble homme Jean Baptiste Thomas Le Gué de La Granville, y né, y baptisé le 21 décembre 1747, inspecteur général des fermes de Bretagne, fils de feus maître Charles Claude le G., procureur au Présidal de Rennes, et de Anne Marie Claudine Moinerie.

10) Pierre Jacques Julien Vatar né le 30-3-1764, baptisé en Saint-Germain le 1-4-1761.

11) Louis Marie Pierre Vatar, né le 10-6-1762, baptisé en saint-Germain le même jour, + en nourrice au Rheu le 5-9-1762.

12) Pélagie Esther Jacqueline Vatar de la Mabilais, baptisée en Toussaints le 7-6-1765, + à Rennes, à la Maison de la Retraite, rue de La Guerche, le 15-12-1829. Supérieure des Filles de la Sainte Vierge dites dames Budes ou de la Retraite.

13) Pélagie Marie Vatar, baptisée en Toussaints le 30-12-1766, inh. en Saint-Jean de Rennes le 7-12-1767.

14) Joseph, qui suit.

15) Suzanne Bonne Pélagie Julienne Vatar de La Mabilais, baptisé en Saint-Germain le 22-2-1774, + à Rennes le 29-5-1835. Hérite de sa tante Pélagie Modeste en 1817, libraire par brevet de novembre 1818, démissionne en faveur de son cousin germain Joseph Marie en novembre 1824, entre en religion sous le nom de sœur Marie des Anges, supérieure de la Visitation de Rennes.

VI — Joseph Marie Vatar de La Mabilais, né le 19-1-1768, baptisé Toussaints le 20, + à Rennes le 17-5-1850. Libraire à Rennes puis percepteur à Vitré en 1811; ép. à Rennes le 27 pluviôse an IX Marie Victoire Vissault des Ferrières, baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 24-3-1771, fille de Victorien Michel Blaize V. des F., homme de loi, ancien receveur des domaines, et de Suzanne Hyacinthe Paviot. Sans postérité.

*
**

V bis — Noble homme Joseph Mathurin Vatar, né le 12-2-1718, baptisé en Saint-Germain le 13, + le 15-9-1757, inh. en Saint-Denis-de Nantes le 16. Marchand libraire et relieur à Rennes en 1738 puis à Nantes, reçu imprimeur en cette ville, sur démission de son beau-père, le 19-9-1750, imprimeur du roi,

de Mgr l'évêque, de la ville de Nantes, libraire-juré de l'Université de Nantes; ép. en Saint-Denis de Nantes le 24-11-1738 Anne Verger, née le 23-11-1717, baptisée en Sainte-Croix de Nantes le 24, fille de Nicolas V., marchand libraire et relieur, imprimeur du roi, de Mgr l'évêque, de la Ville, libraire-juré de l'Université, et de Françoise Rabut.

Dont:

1) Louise Vatar, née le 14-9-1739, baptisée le 16 en Saint-Denis, + en nourrice chez François Couperie à Maisdon le 22-9-1739.

2) Anne-Thérèse Vatar, baptisée en Sainte-Croix de Nantes le 14-4-1741, ép. en Saint-Denis le 12-5-1767 Gabriel Richard Chauvin, négociant, né en Saint-Nicolas de Nantes vers 1741, fils de feu n. h. Gabriel Richard C., négociant et de Thérèse Verger.

3) Noble homme *Joseph* Nicolas Vatar, né à Nantes. Libraire à Nantes en 1764, imprimeur à la suite de sa mère par arrêt du 12-1-1767, imprimeur du roi par lettres du 30-5-1766, et de la Chambre des comptes. Demeurait à Paris en l'an V; ép en Saint-Similien de Nantes le 4-8-1767 Jeanne Le Grand, y née le 4-1-1753, veuve de n. h. Joseph Bertaut, fille de feu n. h. Roland Le G. négociant et de Marie Abevin.

4) Jeanne Nicole Vatar, baptisée en Sainte-Croix de Nantes le 30-7-1743, y inh. le 26-12-1747.

5) Marie-Françoise Vatar, baptisée en Saint-Croix de Nantes le 23-8-1745, inh. en Saint-Clément de Nantes le 22-10-1790, religieuse de chœur de la Visitation en 1765, en religion sœur Marie Pélagie.

6) Pierre René Vatar, baptisé en Sainte-Croix le 15-2-1747.

7) Michel Vatar, née le 28-3-1748 baptisé en Sainte-Croix le 29-3-1748, + le 18-4-1778, inh. en Saint-Denis de Nantes le 19. Officier marinier puis libraire.

8) Françoise Anne Vatar, baptisée en Sainte-Croix le 29-6-1749, ép; 1) en Saint-Denis de Nantes le 14-10-1774 noble homme Étienne Louis Robert Guilley, né en Saint-Vincent de Nantes vers 1735, inh en Saint-Similien de Nantes le 18-10-1779, capitaine de navire, fils de feu n. h. Étienne Guilley et de Louise Anne Rousseau, 2) en Saint-Similien de Nantes le 17-10-1780 René François Coupry, baptisé en Sainte-Croix de Nantes le 24-12-1747, y inh. en Saint-Nicolas le 30-12-1782, fils de feu René C., marchand, et de Marie Berruel, 3) en Saint-Nicolas le 6-5-1783 messire Jacques Daniel Guillaume O'Sullivan, né le 30-7-1761, bap. en Sainte-Croix d'Angers le même jour, y+ cour de la Monnaie, rue Beaurepaire, le 20-11-1841, maître des académies pour les armes, breveté du roi, fils de messire Louis Jacques Barthélémy O'S., écuyer, et de feue Magdeleine Félicité Cesbron d'Argonne.

9) Marie-Anne Jacquette Vatar, née le 15-12-1750, baptisée en Sainte-Croix le 16, + à Nantes le 14-6-1830, y ép. en Saint-Denis le 17-5-1774 noble homme Robert Jean Baptiste Despilly né en Saint-Séverin de Paris, fils de n. h. Jacques Jean Baptiste D., libraire, et de Marguerite Geneviève Basile., libraire à Paris puis à Nantes. Dont plusieurs filles.

10) Nicolas Mathurin Vatar, né le 1-12-1751, baptisé en Saint-Denis le 2, inh. à Saint-Herblain le 17-12-1759.

11) Nicolas Pierre Vatar, né le 5-12-1752, baptisé en Saint-Denis le 6, inh. à Maisdon le 1-6-1757, Mineur perpétuel.

12) Anne-Vatar, née en janvier 1753, + à Maisdon, en nourrice chez Yves Heurtin, y inh. le 19-6-1753.

13) Pélagie Anne Pauline Vatar, baptisée en Saint-Denis le 16-1-1754.

14) Anonyme Vatar, née et inh. en Saint-Denis le 3-3-1755.

15) Marie Élisabeth Yvonne Vatar, baptisée en Saint-Denis le 6-6-1756, y ép. le 6-4-1774 noble homme Louis Giraudeau, marchand de draps et soies, veuf de Perrine Turpin du Prozeau et de Marie Rose Violette, né en Saint-Aubin de Guérande en 1729, fils de feu n. h. Jean G. et d'Anne Huet..

16) Pélagie Modeste, née posthume, baptisée en Saint-Denis le 20-10-1757, ép. 1) en Saint-Léonard de Nantes le 29-10-1781 noble maître Jacques Marie Pierre de Lempérière du Désert, avocat en parlement, fils de messire Pierre Joseph de L., chevalier, seigneur du D., et de Bonne Joachime Vatar, dont elle divorce à Rennes le 5 nivôse an III pour cause d'incompatibilité de caractère: ép. 2) à Nantes le 25 ventôse an V Jérôme Descomps, né à Saint-Martin en Ariège vers 1773, rentier, fils de feu Étienne D. et d'Henriette Mercier.

*

**

V ter — Noble homme Nicolas *Paul* Vatar, baptisé en Saint-Germain de Rennes le 17-6-1724, y + rue Royale le 3-9-1788, y inh. le 4 dans la chapelle du Reliquaire. Marchand libraire et relieur, reçu le 15-2-1757, imprimeur des États de Bretagne et de Mgr l'évêque; ép. à Saint-Malo le 16-11-1759 Jeanne Delpêche-Castre, née à Lisbonne, y baptisée en Notre-Dame des Martyrs en mars 1739, + en Saint-Sauveur de Rennes le 12-8-1792, inh. au cimetière général le 13, fille de feu Jacques D.-C., négociant à Lisbonne, et de Jeanne Delange.

Dont:

1) Jeanne Marie Pauline, née à Rennes près la rue Royale le 22. 4.1762, baptisée en Saint-Germain le même jour, + en avril 1788.

2) Jeanne Marie Perrine Vatar, baptisée en Saint-Germain le 28-8-1765, + en nourrice au Pont Saint-Martin, inh. en Saint-Martin de Rennes le 28-5-1766.

3) Paul Joseph Vatar, baptisé en Saint-Germain le 4-7-1769, + jeune y inh. le 28-3-1779.

4) Jeanne Félicité Modeste Vatar, née le 14-1-1772, baptisée en Saint-Germain le 15, + à Rennes le 5-6-1828. Libraire et imprimeur « sous le Temple de la loi » de 1792 à 1803; ép. à Nantes le 24 fructidor an X (11-9-1802) Augustin François Marie dit Auguste Rapatel, baptisé en Saint-Sauveur de Rennes le 18-6-1775, + le 25-6-1839, y inh. le 26-6, baron héréditaire le

8-3-1816, confirmé le 2-4-1822, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de 4^e classe de Saint-Ferdinand d'Espagne, remarié à Rennes le 12-10-1829 à Cécile Aglaé Moutonnet, fille de noble homme Jean-Michel R., professeur et démonstrateur royal en chirurgie, et de Jeanne-François Beauvais. Sans post. du 1^{er} mariage.

5) Félix, qui suit.

6) Joseph, qui suivra VI bis.

VI — Félix Joseph Marie Vatar, né le 23-1-1779, baptisé en Saint-Germain le même jour, + à Rennes le 18-10-1842. Docteur en droit le 5-11-1811, avocat à la Cour d'appel de Rennes, tint l'imprimerie avec son frère Joseph Marie de 1803 à 1811, juge au tribunal civil de Rennes, bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale de Rennes en 1823, professeur puis doyen de la Faculté de droit le 1-4-1832, chevalier de la Légion d'honneur le 29-4-1838; ép. à Rennes le 28 messidor an IX (18-7-1801) et cel. du même jour en la chapelle de Bréquigny (contrat du 17-7 devant Pontallié et Duclos, notaires) Marie Jeanne Couarde, née à Rennes, près la rue Royale, le 25-5-1775, baptisée en Saint-Germain le même jour, + à Rennes le 10-3-1858, fille de noble homme Jean René C., négociant en draps et soies, juge-consul, ancien échevin de Rennes, trésorier de Saint-Germain, et de Marie-Françoise Jeanne Baudot.

Dont:

1) Félix Vatar, né à Rennes le 28 germinal an X (19-4-1802), y + le 27 brumaire an XI (18-11-1802).

2) Augustin Félix Vatar, né à Rennes, rue de la République, le 28 brumaire an XII + accidentellement le 18-10-1828 aux Pommerais en Bruz, chez M. Hippolyte Legraverend, son cousin germain, en armant un fusil de chasse. Docteur en droit, avocat à la Cour royale, sous-bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Rennes. Sans alliance.

3) Marie Clémentine Vatar, née à Rennes le 3-8-1805, y + le 31-3-1896; y ép. le 13-9-1842 Joseph Ange Marie Macé, né à Montfort-sur-Meu le 2-2-1783, + le 2-3-1863, chirurgien militaire, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, veuf de Henriette Marie Poillevé de La Guérinais, fils de Joseph Eustache M., ancien avocat en parlement, juge au tribunal de Montfort, et de Guillemette Delanoé. Dont post. Genebrias de Gouttepaignon, voir *Filiations bretonnes*.

4) Eugène Vatar, né à Rennes le 24-6-1807, y + le 30-10-1813.

5) Paul Marie Vatar, né à Rennes le 21-6-1817, y + 4 rue de Bourbon le 1-9-1897, docteur en droit, suppléant à la Faculté de droit, conseiller à la Cour d'appel de Rennes; y ép. le 9-1-1849 Marie Anne Perrine Ramé, née à Rennes le 24-3-1827, + au château de Mont-Rive en Bourg-des-Comptes le 5-8-1904, fille de Joseph Marie R., propriétaire, ancien négociant, et de Marie Anne Hyacinthe Torquat. Dont post., voir *Filiations bretonnes le Livre d'or des anciens élèves du collège Saint-Vincent morts au champ d'honneur*, par le marquis de

Bellevue. Rennes, 1917-1919, t. 2, p. 259-267, et le *Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne* par André Delavenne. Paris, 1954-1955, t. 1, p. 426.

*

**

VI bis — *Joseph Marie Vatar*, né à Rennes, rue Royale, le 22-2-1780, baptisé en Saint-Germain le même jour, + à Rennes le 29-9-1865. Élève de l'École des Ponts-et-Chaussées de Bretagne, puis agent du Trésor. Libraire par brevet de janvier 1824, imprimeur de l'évêché de 1803 à 1856, banquier 8 rue Saint-François, conseiller municipal de Rennes, juge au Tribunal de commerce, président de la Caisse d'Épargne de Rennes de 1858 à 1867, administrateur de la Banque de France; ép. à Rennes le 17 prairial an XII (6-6-1804) Thérèse Rose Côtard, née à Rennes, rue Royale, le 23-4-1779, baptisée en Saint-Germain le même jour, + à Rennes le 16-12-1871, sœur de Mme Félix Vatar, née Marie Jeanne Côtard.

Dont:

1) Félix Vatar, né à Rennes, rue Impériale, le 14 germinal en XIII (4-4-1805), y + 8 rue Nationale le 6-1-1887. Fabricant de cire et blanchisseur de toiles et de fils, négociant puis propriétaire, président du conseil de la fabrique de Saint-Germain; ép. à Rennes le 29-7-1844 Adelaïde Louise Macé de La Villéon, née à Pleudihen (Côtes-du-Nord) le 13-7-1818, + à Rennes le 30-12-1914, fille de Célestin M. de La V. et d'Élisabeth Augustine Michel de La Morvonnais. Sans postérité.

2) Élisabeth Vatar, née à Rennes le 18-2-1807, y + rue Royale le 22-2-1844, ép. par contrat devant Laumaillet notaire à Rennes, le 26-8-1829 et cél. du 31-8, Louis Marie Pierre Torquat, né à Rennes le 8 floréal an XII (28-4-1804), y + le 4-3-1859 diplômé de l'École de pharmacie de Paris, propriétaire, fils de Louis Pierre T., négociant droguiste place Saint-Sauveur à Rennes, et de Jeanne Marie Michelle Barbarin. Dont post. voir: *Généalogie de la famille de Torquat* par Hervé de Torquat de la Coulerie. Saint-Malo, 1976, p. 16-29 et LVI-LVIII.

3) Hippolyte, qui suit.

4) Félicité Vatar, née à Rennes le 7-12-1811, y + le 7-11-1828.

5) *Joseph Marie Vatar*, né à Rennes le 1-12-1815, y + 1-1-1879, négociant, banquier à Rennes maire de Saint-Jacques-de-la-Lande, démissionnaire le 7-8-1902, puis révoqué à l'occasion de la laïcisation de l'école des filles de cette commune (*Semaine religieuse de Rennes*, + 38, 1902, p. 723 et 845-836), y ép. le 26-1-1850 Marie Ramé, y née le 10-4-1831, y + le 13-1-1917, fille de Joseph Marie R., négociant puis propriétaire, et de Marie-Anne Hyacinthe Torquat, dont:

1) Marie Thérèse Vatar, née à Rennes le 30-10-1850, + à Paris le 3-4-1906, ép. à Rennes le 30-6-1880 Lucien Emmanuel Poinçon de La Blanchardière, né à Rennes le 14-5-1847, y + 8 rue de Paris, le 2-9-1923, sous-inspecteur des domaines, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, fils de Louis Marie Anne P. de la B., chef d'escadrons d'artillerie, officier de la Légion d'honneur

et de Suzanne Mathilde Guérin de La Grasserie, dont postérité, voir *Filiations bretonnes*.

2) Joseph Marie Vatar, né à Rennes le 16-2-1852, rue Royale + à Dinan le 10-3-1912, ép. à Bourg-des-Comptes en avril 1882 Marie Élisabeth Amélie Fresneau, + à Rennes le 7-1-1915, fille d'Edmond F., avocat, et de Caroline Adélaïde Magdeleine Fleuricourt, dont 5 enfants.

VII — *Hippolyte* Marie Vatar, né à Rennes le 25-12-1808, y+8 rue Saint-François, le 29-8-1893. Licencié en droit le 20-5-1831, avocat à la cour d'appel de Rennes le 4-1-1832, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Rennes le 11-5-1831, bibliothécaire en chef le 12-4-1848, révoqué le 10-1-1855, imprimeur par brevet du 2-5-1856, imprimeur de l'archevêché; ép. à Rennes le 11-10-1843 Adélaïde Olympe Françoise Pongérard, née à Rennes le 19-1-1823, baptisée en Saint-Étienne le 20, + à Rennes le 2-1-1915, fille d'Emmanuel Jean P., négociant en vins, maire de Rennes, député, président du Conseil général puis receveur général des finances, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Adélaïde Françoise Le Brun.

Dont:

1) Marie Vatar, née au Bourgneuf en Saint-Grégoire le 4-10-1844, + à Rennes, 8 rue Saint-François, le 22-12-1848, inh. au cimetière du Nord.

2) Hippolyte, qui suit.

3) Anne Marie dite Anna Vatar, née à Rennes le 13-4-1850, + à Rennes le 30-3-1920, inh. au cimetière du Nord. Sans alliance.

4) Marthe Marie Vatar, née à Rennes, 8 rue Saint-François, le 3-4-1852, + à La Haye de Cicé en Bruz le 16-8-1891, inh. au cimetière du Nord à Rennes. Sans alliance.

5) Charles Marie Vatar, né à Rennes le 28-5-1855, y+8 rue Saint-François le 11-5-1858, inh. au cimetière du Nord.

6) Élisabeth Marie Vatar, née à Rennes, 8 rue Saint-François, le 27-6-1860 y+ le 21-3-1935; ép. en Saint-Germain le 7-10-1884 Hippolyte Marie Bernard de Courville, né à l'Île-Aval en Saint-Potan (Côtes-du-Nord) le 12-5-1849, + au Dôme en Plancoët (Côtes-du-Nord) le 16-3-1888, ancien lieutenant aux Mobiles d'Ille-et-Vilaine, fils de Victor Marie Hippolyte B. de C. et de Eulalie Marie Armandine Olive de Ladvoctat de La Crochais. Dont post.

VIII — *Hippolyte* Marie Vatar, né au Bourgneuf en Saint-Grégoire le 13-7-1847 + à Rennes le 2-10-1923. Licencié en droit, maréchal des logis d'artillerie aux Mobiles d'Ille-et-Vilaine, officier de réserve d'artillerie, imprimeur de l'archevêché, maire de Saint-Jacques-de-la-Lande; ép. à Rennes, en la chapelle de Toutes-Grâces, le 2-7-1896 sa cousine germaine *Emma* Victorine Eugénie Étienne, née à Rennes le 4-10-1856, fille de Louis Antoine Luc Thadée E.,

professeur d'université, recteur de l'Université de Besançon, et de Léocadie Angélique Françoise Pongérard.

Dont :

1) Godefroy, qui suit :

2) *Hippolyte* Emmanuel Vatar, jumeau du précédent, né à Rennes le 6-11-1898, engagé volontaire au 50^e rgt d'artillerie en octobre 1916, + de la grippe à l'hôpital militaire de Rennes le 17-11-1918. Sans alliance.

IX — *Godefroy* Étienne Vatar, né à Rennes le 6-11-1898, y + le 15-5-1982. Maréchal des logis observateur au 18 rgt d'artillerie, croix de guerre 1914-1918 et du combattant volontaire, prisonnier de guerre 1940-1941, imprimeur de l'archevêché de 1923 à 1930; ép. à Rennes le 30-5-1926 et rel. le 31 en Notre-Dame Marie-Thérèse Louise Henriette Couasnon, née à Rennes le 11-4-1903, fille de Charles Marie Joseph C., architecte des Monuments historiques, conseiller municipal de Rennes, et de Geneviève Marie Victorine Porteu de La Morandière.

Dont un fils unique: *Hippolyte* Charles Marie dit Pol Vatar, né à Rennes le 27-10-1933; ép. en Toussaints de Rennes le 2-7-1959 Cécile Loquen née au Havre le 28-12-1934, dont deux fils et une fille.

*

**

IV bis — Noble homme *Jacques* Nicolas Vatar, baptisé en Saint-Germain le 14-1-1685, + à Rennes en 1758. Fait son apprentissage de libraire à Paris chez son cousin germain Jacques Le Febvre, libraire à Rennes; ép. N. Carlu.

Dont :

1) Jean-François Vatar.

2) Jacques Gabriel, qui suit.

3) Marie Vatar.

V — Noble homme Jacques Gabriel Vatar. Libraire à Paris de 1765 à 1788; ép. Jeanne Suzanne Bue.

Dont :

VI — Noble homme Jean Jacques Vatar. Libraire à Paris, passage des Jacobins, de 1788 à 1797. ...

Branche du Genestay

IV ter — Noble homme *Julien* Jean Vatar, sieur du Genestay, né à Rennes, proche la rue Saint-François, le 17-4-1688, baptisé en Saint-Germain le même jour, y inh. le 19-4-1771. Marchand libraire et relieur, reçu le 20-7-1718,

maître imprimeur, trésorier de Saint-Germain; ép. en Saint-Étienne de Rennes le 10-8-1717 Renée Louise Pinot, + à Rennes, près la place du Palais, le 6-5-1771, inh. dans le cimetière le 8, âgée d'environ 76 ans, fille de Georges P., maître horloger, ancien trésorier de la paroisse Saint-Étienne, et de Julienne Dibon.

Dont:

1) Marie Charlotte Vatar, née le 8-8-1718, baptisée en Saint-Germain le 9, teste devant Duclous notaire à Rennes le 18-10-1773, y+ le 14-9-1793. Libraire à Rennes, sans alliance.

2) Rose Perrine Françoise Vatar, baptisée en Saint-Germain le 17-9-1719, y+ le 28-5-1736, y inh. le 29.

3) Charlotte Thérèse Vatar, baptisée en Saint-Germain le 4-9-1720, + en nourrice, inh. à Mordelles le 6-9-1721.

4) Julien Charles, qui suit.

5) Jeanne Marie Vatar, baptisée en Saint-Germain le 27-7-1724, inh. en Saint-Étienne le 30-6-1726.

V — Noble homme *Julien Charles Victor Vatar*, baptisé en Saint-Germain le 30-3-1723, + à Rennes, place d'Armes, le 17 vendémiaire an III «doyen des imprimeurs». Marchand libraire et relieur, imprimeur ordinaire du roi par arrêt du Conseil du 30-1-1758; ép. en Saint-Jean de Rennes le 6-11-1758 Marie-Françoise Julie Éon de Corcé, née le 24-12-1730 et baptisée en Saint-Aubin le 26, + le 25-7-1779, inh. en Saint-Germain le 26, fille de maître Jean E., sieur de Claire-Fontaine, premier commis au greffe du Parlement, et de Marie Louise Moreau.

Dont:

1) Marie Charlotte Julienne Vatar, née le 11-12-1759, baptisée en Saint-Germain le 12, + à Redon le 17-7-1838, ép. par contrat devant Pocquet notaire le 30-9-1787 et cél. le 1-10 en Saint-Germain, noble maître René Étienne Courné, y baptisé le 7-2-1748, professeur émérite du collège de Rennes, puis libraire et imprimeur, fils de feus René C., et de Jeanne Delaunay, dont post. Courné de Boblaye, voir Kerviler, *Bio-bibliographie*, bretonne, t. 6 p. 45.

2) René François Charles Vatar du Bignon, né le 2-6-1761, baptisé en Saint-Germain le même jour, + à Cayenne le 23-6-1835. Libraire à Rennes, reçu le 16-11-1789, imprimeur à Paris, déporté à Cayenne par Fouché, y devint négociant et juge auditeur au tribunal de 1^{ère} instance. Sans alliance.

3) Anne Marie Étienne Vatar, baptisée en Saint-Germain le 12-12-1767 inh. en Toussaints le 31-1-1768.

Branche de Jouannet

III bis — Noble homme François Vatar, baptisé en Saint-Germain le 30-5-1652, y + proche la rue Saint-Georges, le 26-3-1700, inh. dans l'église Saint-Germain le 27. Marchand libraire et relieur, reçu le 28-4-1677, libraire du roi et du collège, imprimeur du roi et du Parlement; ép en Saint-Germain le 26-11-1695 Jeanne Marie Joséphe Jehanne de La Fontaine, née le 23-6-1673, baptisée en Saint-Germain le 26-8-1674, y + le 21-9-1719, y inh. le 22, fille de maître Jean J., sieur de la F., maître chirurgien, et de Jeanne Maignan.

Dont:

- 1) Guillaume, qui suit.
- 2) Thérèse Rose Mathiasse Vatar, baptisée en Saint-Germain le 18-9-1697, religieuse professe aux Petites ursulines de Rennes.
- 3) Jeanne-Françoise Vatar, baptisée en Saint-Germain le 2-11-1698. Fait ses vœux aux Ursulines d'Hédé en 1721.
- 4) Hyacinthe Ignace Marie Vatar, baptisé posthume en Saint-Germain le 28-10-1700, y + le 28-9-1707.

IV — Noble homme *Guillaume* Jean François Vatar, sieur de Jouannet, baptisé en Saint-Germain le 24-9-1696, + le 23-8-1766, inh. en Saint-Sauveur. Marchand libraire et relieur, syndic de la communauté des imprimeurs le 8-5-1728, imprimeur du roi et du Parlement le 11-7-1719, trésorier de Saint-Germain; ép. par contrat devant Chassé, notaire à Rennes, le 10-3-1720 Jeanne Andrée Bourdais, demoiselle de Villejan baptisée en Toussaints le 20-10-1697, fille de maître André B., sieur de Bourgneuf, conseiller du roi, lieutenant des monnayeurs de la Monnaie de Rennes, et de Perrine Louvel.

Dont:

- 1) Guillaume André Emmanuel Vatar, baptisé en Saint-Germain le 9-1-1721, + «aux isles».
- 2) François Pierre, qui suit.
- 3) Marie Jeanne Thérèse Vatar, baptisée en Saint-Germain le 13-6-1723, + à Rennes le 6 thermidor an VIII; ép. en Saint-Germain le 26-12-1742 maître Jacques Anne Bureau, sieur de l'Écotay, de la paroisse Saint-Jean de Rennes, procureur au Parlement, échevin de Rennes, député agrégé aux États de Bretagne en 1762, juge de police en 1765, membre de la commission intermédiaire des États de 1770 à 1778, fils de N. B. et de Marguerite Renée Bonnet. Dont post.
- 4) René Ignace Nicolas Vatar, baptisé en Saint-Germain le 29-10-1724.
- 5) Anne Alexis Vatar, baptisée en Saint-Germain le 29-8-1726, y inh. le 25-9-1727.

6) Joseph Toussaint Vatar, baptisé en Saint-Germain le 26-10-1727.

7) Charles Nicolas Julien Vatar, baptisé en Saint-Germain le 12-9-1729.

8) Jeanne Marguerite Vatar, baptisée en Saint-Germain le 22-8-1731, + Rennes le 9 prairial an XI, ép. en Saint-Germain le 21-12-1756 maître Guillaume Bénit Le Sénéchal, né le 22-2-1723, baptisé en Saint-Pierre-en-Saint-Georges le 23, procureur au Parlement, fils de feu maître Charles Vincent Le S., procureur au Parlement, et de Nicole Freton.

V — Noble maître François Pierre Vatar, sieur de Jouannet, baptisé en Saint-Germain le 30-12-1721, y + rue Royale le 22-11-1771, y inh. le 24. Avocat au Parlement de Bretagne, imprimeur-libraire du roi et du Parlement syndic de la Communauté le 8-5-1728, imprimeur S.A.S. Mgr le prince de Bourbon par brevet du 8-10-1750, trésorier de Saint-Germain en 1764; ép. par contrat devant Jean Baudoin, notaire à Rennes, le 23-10-1760 et cél. du 25-11 en Saint-Germain, Renée Jeanne Le Saulnier du Vauhello, baptisée en Saint-Michel de Saint-Brieuc le 6-8-1736, + à Rennes le 25-5-1823, libraire et imprimeur du roi et du Parlement à la suite de son mari, imprimeur de S.A.S. Mgr le Duc de Penthièvre, remariée en Saint-Germain le 14-2-1778 à noble maître Simon Guillaume Gabriel Bruté de Rémur, avocat au Parlement, directeur des domaines du roi et de la province de Bretagne, fermier général des devoirs, veuf de Marie Le Chat, fille de noble homme François Nicolas Le S., sieur du V., échevin de Saint-Brieuc, et de Yvonne Claude Aliénor Robert.

Dont :

1) Yvonne Jeanne Vatar de Jouannet, née à Rennes, près la rue Royale, ondoyée en Saint-Germain le 19-3-1762, y baptisée le 2-5, y ép. le 29-11-1782 noble homme Marc Antoine François Mazois, négociant armateur à Lorient puis à Bordeaux, directeur général des paquebots du roi, baptisé en Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris le 27-7-1751, + le 21-1-1828, fils de feus noble homme Étienne François M., négociant à Paris, et de Agnès Aimée Fontaine. Dont post.

2) Jeanne Augustine Vatar de Jouannet, née près la place du Palais le 9-4-1764, baptisée en Saint-Germain le 10, y ép. le 30-10-1784 noble maître Antoine François Théodat Jausions, né à Figeac (Lot) et baptisé en Notre-Dame du Puy le 14-5-1745, + à Lohéac le 3-5-1807, premier secrétaire de l'intendance de Bretagne puis receveur des finances à Redon en 1807, veuf d'Aimée Marie Jeanne Barbier, fils de feu noble maître Louis J., conseiller du roi, juge en la viguerie et sénéchaussée de Figeac, et de Césarine de Bellevèze. Dont 9 enfants dont :

— Augustine Julienne Jausions, dite M^{lle} Vatar-Jausions (1791-1896) imprimeur du roi, de la cour royale et des tribunaux, de la Mairie, de l'Octroi, etc, et à la suite de sa grand-mère. Sans alliance.

— Ambroise Julien Jausions (1803-1859), imprimeur de la Cour, des tribunaux, de la Mairie, de l'Octroi, du Lycée, des Hospices, ép. Pauline Beucher Villedemaux.

Dont un fils unique: Dom Paul Jausions, bénédictin à Solesmes.

3) François, qui suit.

4) Marie Thérèse Perrine Vatar de Jouannet, née à Rennes, près la place du Palais, le 23-3-1767, baptisée en Saint-Germain le même jour, y ép. le 5-5-1788 noble homme Pierre Jean Baptiste Pichot, sieur de La Mabilais, ingénieur des Ponts-et-Chaussées de Bretagne au département de Landerneau et examinateur des concours, y demeurant paroisse Saint-Houardon, fils de feus noble maître Pierre Jean Baptiste P., sieur de La M., avocat en Parlement, et de Renée Gillette Delalande. Dont une fille.

5) Françoise Renée Vatar, née le 31-3-1768, baptisée en Saint-Germain le 1-4, pensionnaire aux Ursulines de Hédé, y +, y inh. le 21-10-1779.

VI — François René Bénit Vatar-Jouannet, né à Rennes, près la place du Palais, le 31-12-1765, + à Bordeaux le 18-4-1845. Licencié en droit de la Faculté de Rennes en 1785, imprimeur à Paris, professeur à Périgueux puis à Sarlat, conservateur de la Bibliothèque de Bordeaux, correspondant de l'Académie des Inscriptions et des belles-lettres, membre de l'Académie de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur; ép. à Bordeaux Mme Pichevin. Sans post.

Xavier FERRIEU